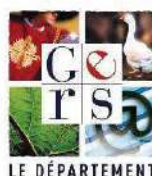




AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



# PETITES VILLES DE DEMAIN

## CONVENTION CADRE

Valant opération de revitalisation du territoire (ORT) pour la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers et les communes de Marciac et Plaisance du Gers.

Entre

**La commune de Marciac,**

Représentée par M. Jean-Louis Guilhaumon, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 24 novembre 2022,

Ci-après désigné par « Marciac »,

**La commune de Plaisance du Gers,**

Représentée par M. Patrick Fitan, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16 novembre 2022,

Ci-après désigné par « Plaisance »,

**La communauté de communes Bastides et Vallons du Gers**

Représentée par M. Jean-Louis Guilhaumon, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 29 novembre 2022,

Ci-après désigné par « CCBVG »,

Et

**L'État,**

Représenté par M. Xavier Brunetière, préfet du Gers, ci-après désigné par « L'État »

**Le PETR Pays du Val d'Adour**

Représenté par M. Jean-Louis Guilhaumon, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 11 octobre 2022,

Ci-après désigné par « PETR »

**La région OCCITANIE PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE,**

Représentée par sa présidente, Mme Carole Delga, ci-après désignée par l'assemblée plénière ou la Commission Permanente du 18 février 2022

**Le département du Gers,**

Représenté par son président, M. Philippe Dupouy, ci-après désigné par « Le département ».

Commission Permanente du 12 décembre 2022

**L'Établissement Public Foncier,**

Représenté par, ci-après désigné par « L'EPF ».

**La caisse des dépôts,**

Représenté par, ci-après désigné par « La caisse des dépôts ».

D'autre part, il est convenu ce qui suit :



## PREAMBULE

---

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique. Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques. La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION CADRE

---

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes de Marciac et Plaisance du Gers ont souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 12 Mai 2021.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

## PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

### LE PETR PAYS DU VAL D'ADOUR

La communauté de communes Bastides et Vallons du Gers est membre du PETR Pays du Val d'Adour. Le Pays du Val d'Adour est situé sur 3 départements (le Gers, les Hautes Pyrénées et les Pyrénées Atlantiques) et 3 communautés de communes (CCAM, CC Armagnac Adour, CC Bastides et Vallons du Gers). Outre le SCOT qui porte les grandes orientations d'aménagement de l'espace, le rôle du P.E.T.R. est d'élaborer un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec ses communautés de communes. Un tel projet doit définir les conditions du développement économique, écologique, culturel et social. Le P.E.T.R. a vocation à être également le cadre de la contractualisation des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires, et à ce titre, porter et mettre en œuvre les différents dispositifs de contractualisation avec l'Etat, les Régions, les Départements et l'Union Européenne.

### PETR Pays du Val d'Adour

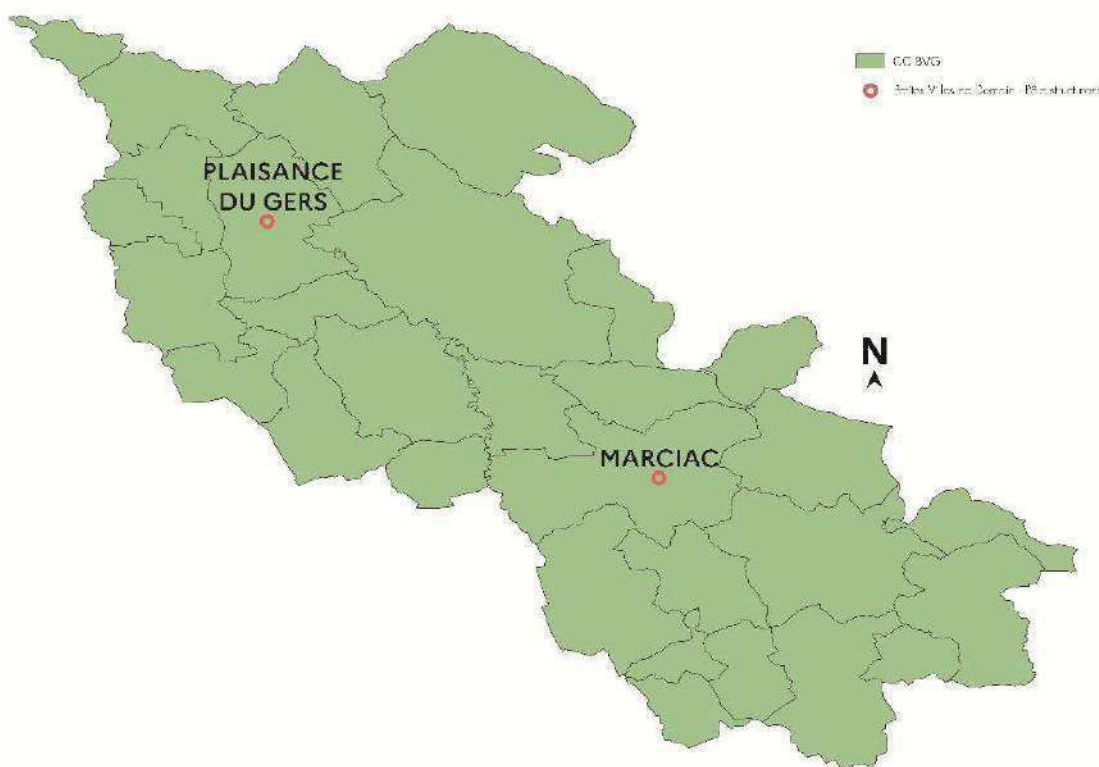


### LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS

La Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers est située au Sud-Ouest du département, à la frontière des Hautes-Pyrénées. La communauté de communes Bastides et Vallons du Gers regroupe trente communes, son siège est situé à Marciac. En 2019, on dénombrait 7057 habitants sur le territoire intercommunal. La route départementale D3 traverse du Nord au Sud l'ensemble du territoire intercommunal. Cette dernière le met en connexion au Nord avec le pôle d'Aire-sur-l'Adour et l'autoroute de Gascogne A65, et au Sud avec la RN21, axe majeur gersois traversant le département du Nord au Sud.

Elle hérite d'un positionnement stratégique au cœur de plusieurs pôles régionaux : Mirande, Tarbes, Auch, Mont-de-Marsan, Pau et dans une moindre mesure de Toulouse et Bordeaux.

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS



*Diagnostic complet – Annexe 1*

*Fiches d'identité communale – Annexe 2*



## SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

---

Diagnostic complet – Annexe 1

Fiches d'identité communale – Annexe 2

### Dynamiques démographiques et habitat

#### Dynamiques démographiques

- Une population intercommunale en déclin
- Une démographie portée par le solde migratoire
- Une population âgée, vieillissante
- Une forte proportion de retraités
- Une baisse tendancielle de la taille des ménages

#### Logement et habitat

- Un parc de logements grandissant, des ménages rapetissant
- Une importante vacance habitat à contrer, notamment dans les pôles de Marciac et Plaisance

### Économie

#### Tissu économique

- Un tissu économique local marqué par une dominance des emplois dans le tertiaire (qui s'accroît) suivi par l'agriculture (qui décroît), tourné vers la sphère résidentielle
- Un tissu de TPE et de PME dynamique, marqué par une petite taille des entreprises, concentrées sur les polarités de Marciac, Plaisance et Beaumarchés
- La transmission d'entreprises, un enjeu pour le territoire
- Une activité agricole ralentie mais toujours omniprésente
- Un territoire spatialement impacté par l'agriculture

#### Commerce de proximité

- Un contexte difficile et en pleine évolution à prendre en compte
- 4 fonctions sont indispensables au bon fonctionnement du commerce en centre-ville
- Un niveau d'activité par EPCI très modeste comparé aux territoires voisins
- Des polarités incontournables avec une offre commerciale qui présente des niveaux différents
- Des points d'appuis et des éléments de fragilité communs
- Une fréquentation du centre-ville en perte de vitesse
- Une baisse du niveau d'activité (2021/2019) très importante
- Des flux d'achat qui montrent une forte progression de la part de marché de la vente en ligne et des circuits courts sur les produits non alimentaires
- Des destinations d'évasion commerciale très importantes
- Des centres-villes avec image perçue plutôt négative, deux axes forts d'améliorations : le décalage entre l'identité et l'image perçue et la diversité de l'offre, prix et animation

#### Emploi

- Un territoire qui a tendance à perdre des emplois depuis 2008, mais dont les 2 centralités Marciac et Plaisance remplissent leur fonction de « pôle d'emploi »
- 70% des emplois de la CCBVG sont regroupés à Marciac, Plaisance et Beaumarchés
- Des actifs qui chaque année, un peu plus, changent de commune pour se rendre sur leur lieu de travail et qui viennent de plus en plus en voiture et en 2 roues au détriment des modes actifs

#### Revenus

- Un territoire où les foyers disposent de revenus modestes, qui proviennent pour moitié des pensions et des retraites
- Un revenu mensuel moyen plus faible que dans le département (-15%) et la région (-19%)
- Un taux de pauvreté dans la CCBVG plus important que dans le département (+4.5 pts)
- Une disparité est constatée entre les communes de la CCBVG



### Tourisme

- L'office de tourisme « cœur sud-ouest, Marciac, Madiran Saint-Mont » est structuré à l'échelle du Pays
- Des compétences mobilisées et reconnues pour servir une stratégie
- Un projet de développement établi et orienté vers le « slow tourisme »
- L'offre de tourisme « cœur sud-ouest, Marciac, Madiran, Saint Mont » est structuré à l'échelle du Pays
- Des compétences mobilisées et reconnues pour servir une stratégie
- Un projet de développement établi et orienté vers le « slow tourisme »
- L'offre touristique est directement liée au tourisme vert/de loisirs et au tourisme patrimonial
- La clientèle locale excursionniste constitue une part importante des consommateurs de l'offre touristique, culturelle et de loisirs
- L'offre touristique du territoire s'appuie aussi sur 3 piliers formalisés au sein d'une charte de Pays

### Numérique

- Une montée progressive vers le très haut débit

### Espaces publics, mobilités et accessibilité

- Un maillage routier local développé
- Les modes actifs en développement

### Équipements & services publics

- La population est dépendante des polarités principales de Marciac et Plaisance
- Une mutualisation de l'offre et des équipements « petite enfance, enfance, jeunesse » et « scolaire » à l'échelle de la CCAA opportune
- Les 2 Maisons France Services (MFS) concentrent l'offre des services publics aux particuliers
- Une offre de soins de premier recours déjà insuffisante en 2018, carencée en 2020 et qui pourrait se dégrader encore (vieillissement de la population et des professionnels de santé)
- Une organisation, face au vieillissement, actuellement dimensionnée mais qui pourrait prochainement être dépassée
- Un potentiel important de personnes de plus de 75 ans vivant seules et potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile face à une absence d'habitat adapté « pré dépendance » sur le territoire.
- Sport, loisir et culture : des équipements, une condition nécessaire mais pas suffisante
- 

### Environnement, climat et transition énergétique

- Le territoire de la CCBVG consomme chaque année 161GWh d'énergie
- Le profil énergétique de la communauté de commune Bastides et Vallons du Gers est marqué par l'absence de gaz et une proportion plus forte de produits pétroliers
- 963 ménages sont en précarité énergétique logement ou mobilité soit 28,6% des ménages
- La production d'énergie renouvelable locale représente 17,8% des consommations du territoire
- Le territoire de la CCBVG émet chaque année 63000 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, soit 9 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par habitant et par an
- Les projections climatiques (scénario RCP8.5), le réchauffement pourrait atteindre 4°C à l'horizon 2071-2100
- Le territoire de la CCBVG émet chaque année environ 713 tonnes de polluants atmosphériques soit 100 kg/habitant/an.
- Les projections climatiques montrent une augmentation du nombre de journées chaudes, du besoin en



## ORT CCBVG | CONVENTION CADRE

- climatisation et une diminution du besoin en chauffage
- Une baisse de 47% de la consommation est possible
- Un potentiel global de production d'énergie renouvelable à hauteur de 174GWh

## DISPOSITIFS & DOCUMENTS APPLICABLES

---

### REGION OCCITANIE

- Applicables
  - o Contrat Territorial Occitanie (CTO, 2019)
  - o Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER)
  - o Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)
  - o Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII, 2017)
  - o Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
- En cours d'élaboration

### PAYS DU VAL D'ADOUR

- Applicables
  - o Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE, 2021)
  - o Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT, 2016)
- En cours d'élaboration
  - o Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET, en cours d'élaboration)

### COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS

- Applicables
  - o Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) dans le Gers
  - o Convention Territoriale Globale (CTG)
- En cours d'élaboration
  - o Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (en cours d'élaboration)
    - Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD, en cours d'élaboration)

### MARCIAC

- Applicables
  - o Grands Sites Occitanie
  - o Contrat Bourgs-Centres Occitanie (2019)
  - o PLU
  - o Charte esthétique
- En cours d'élaboration

### PLAISANCE

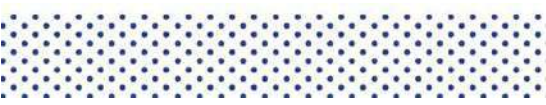
- Applicables
  - o Contrat Bourgs-Centres Occitanie (2019)
  - o PLU
- En cours d'élaboration

Le programme Petites Villes de Demain et la convention cadre valant ORT qui l'accompagne



## ORT CCBVG | CONVENTION CADRE

doivent s'inscrire dans la démarche du CRTE et ne pas entrer en conflit ou en concurrence avec les stratégies et les actions avancées dans le CRTE.



## ARTICLE 2 – LES AMBITIONS DU TERRITOIRE

Les ambitions du territoire, sont issues du CRRTE signé en décembre 2021

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision intègre les différents schémas et projets multi-partenariaux structurants listés dans l'article 1 de la présente convention. Elle a été construite et partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État...

Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

**La cohésion territoriale** ne pourra être garantie qu'en confortant le développement de l'ensemble des bassins de vie (en tenant compte donc des secteurs dont le développement a été modéré mais aussi des secteurs sous influence des pôles urbains) tout en maintenant une structure multipolarisée du territoire par le renforcement et **la mise en réseau des bourgs-centres**.

**L'attractivité de ce territoire** ne pourra être consolidée qu'en s'attachant à poursuivre les efforts en matière de **développement économique et d'emplois, en matière d'accessibilité aux services et de préservation de la qualité** (habitat, espaces naturels et paysages).

Le tout en s'inscrivant dans une stratégie de **transition écologique** visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles.

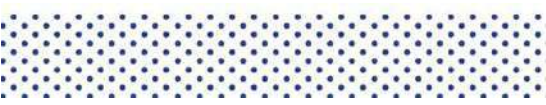
L'objet étant de :

- Rechercher un **développement équitable de l'emploi** sur toutes les parties du territoire en **s'appuyant sur les bourgs-centres**
- Accompagner les diversifications des activités économiques en s'appuyant sur les ressources et les savoir-faire locaux (commerces et artisanat de proximité, industries) tout en valorisant des filières dont les emplois sont non-délocalisables : **structuration de l'économie touristique et notamment par le biais de l'œnotourisme, diversification des productions agricoles, ...**
- Maintenir le maillage territorial en termes d'équipements et de services dans les bourgs-centres (en priorité dans le domaine de la santé en articulation avec le pôle départemental de santé du Gers et le GIP Occitanie, mais aussi en faveur de la jeunesse et des nouveaux accès liés à la dématérialisation) apparaît comme un enjeu majeur. Le renforcement de certaines polarités permettra un

## ORT CCBVG | CONVENTION CADRE

rééquilibrage de l'offre et facilitera l'accessibilité des populations aux équipements et services.

- S'attacher à mettre en place une politique de l'habitat plus ambitieuse, notamment dans les bourgs-centres afin de lutter contre la vacance.
- Préserver les principaux éléments patrimoniaux (architecturaux et naturels) et en priorité la ressource en eau ainsi que les milieux associés.
- Asseoir une politique de transition écologique en accompagnant la performance des bâtiments et en développant la production locale d'énergies tout en préservant les ressources naturelles.



## ARTICLE 3 – LES ENJEUX

---

La réussite de la reconquête du centre-ville s'appuie sur une action transversale qui s'articule autour de 4 thématiques communes à l'intercommunalité, comme elles ont été présentées et validées en comité de pilotage du 16 Août 2022 :

- **Habitat, rénovation urbaine et patrimoine**
  - Renouveler le bâti et adapter les logements aux modes de vie actuels et futurs.
  - Economie, services et tourisme ;
- **Recentrer les commerces, services et équipements structurants (notamment l'offre de soins et la prévention santé) en centre-ville ou à proximité, particulièrement autour des espaces fédérateurs.**
- **Espaces publics, nature et mobilités ;**
- **Développer, améliorer et faciliter l'accès pour tous au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein.**
  - La transition écologique et énergétique (PCAET en cours) :
  - Préparer et transformer le territoire aux défis écologiques, énergétiques et climatiques actuels et à venir.
  - L'adaptation au vieillissement :
  - Adapter les centres-villes au vieillissement « disproportionné » de la population du territoire.

Les enjeux spécifiques et/ou renforcés de chacune des communes signataires sont identifiés dans les fiches d'identité communale en annexe 2 du présent document.



## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La présente convention fixe les orientations stratégiques qui doivent permettre de renforcer la position de centralité des communes petites villes de demain. La stratégie, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.

### AXE STRATEGIQUE COHESION

#### ORIENTATION 1 - AGIR POUR LA QUALITE DE VIE

1. Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous
2. Diversifier et adapter l'offre de logement en centre-ville (hébergement temporaire, saisonnier, colocation, ...)
3. Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique)
4. Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et à la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme
5. Sécuriser et renforcer l'offre de soin de premier recours (dont la prévention)

#### ORIENTATION 2 – AGIR POUR LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

1. Requalifier et/ou aménager les espaces publics en lieu de vie
2. Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement
3. Rénovation énergétique des bâtiments publics

### AXE STRATEGIQUE ATTRACTIVITE

#### ORIENTATION 3 – AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

1. Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission
2. Soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique
3. Recenser les friches et les locaux commerciaux disponibles et accompagner les porteurs de projet
4. Attirer et faciliter l'arrivée de nouveaux arrivants (actifs, jeunes, ...)
5. Faciliter la consolidation des emplois précaires ou saisonniers

#### ORIENTATION 4 – S'APPUYER SUR UN RESEAU DE PARTENAIRES ET DE COMPETENCES

1. Impulser une logique de complémentarité des équipements et des dispositifs à l'échelle du Pays
2. Conseiller les communes dans les projets de renforcement de l'activité de centre-ville
3. Assurer l'animation du réseau de partenaires
4. Accompagner les communes dans la définition d'un plan guide 2030/2050

*En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.*



## ARTICLE 4 – LE PLAN D’ACTION

---

Le plan d’action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l’ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi. Les évolutions du plan d’action sont examinées et validées au fil de l’eau par le comité de pilotage, sans nécessité d’avenant de la présente convention.

La définition d’un ou de plusieurs secteurs d’intervention de l’ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l’EPCI, figure parmi les secteurs d’intervention présentés à l’annexe 3.

*En annexe 4 le plan d’action.*

### 4.1 LES ACTIONS

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action figurant en annexe 5 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d’action du CRTE du territoire concerné.

L’inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l’ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d’année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l’ANCT.

### 4.2. PROJETS EN MATURATION

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe 4 du plan d’action. Les projets feront l’objet d’un travail spécifique de maturation afin d’être proposés au plan d’action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d’exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d’entraînement.



## ARTICLE 5 – MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

## ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. LE TERRITOIRE SIGNATAIRE

En signant cette convention, les communes de Marciac et Plaisance du Gers assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes de Plaisance du Gers, Marciac et le PETR Pays du Val d'Adour signataire s'engagent à désigner dans leurs services deux chefs de projet PVD responsables de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes de Plaisance du Gers, Marciac et le PETR Pays du Val d'Adour s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (PETR, communauté de communes, collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'ÉTAT, LES ETABLISSEMENTS ET OPERATEURS PUBLICS

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation

## ORT CCBVG | CONVENTION CADRE

coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;

L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;

Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc. De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dont ils relèvent.

### 6.4. ENGAGEMENTS DE LA REGION

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation



## ORT CCBVG | CONVENTION CADRE

des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.

### 6.5. ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Le Département, en signant la convention en tant que partenaire de la commune, s'engage à accompagner cette dernière dans la mise en œuvre des projets de territoire par la mobilisation, sur sollicitation, de ses dispositifs d'ingénierie territoriale et de soutiens financiers, tels que définis ci-après.

En charge des solidarités humaines et territoriales, le Département, dans l'exercice de ses compétences, agit en complémentarité avec les communes et intercommunalités, notamment les communes exerçant des fonctions de centralité.

Garant de la cohésion sociale, la collectivité départementale mène une politique sociale inclusive œuvrant pour un égal accès aux services sociaux, éducatifs et favorisant le développement culturel, sportif et touristique.

Ses actions favorisent l'ancrage des populations et l'attractivité du territoire par des politiques visant un développement soutenable :

→ développement et entretien des infrastructures de mobilités (routes départementales, chemins de grande randonnée du PDIPR – Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, Vélo routes et Voie Verte, piste cyclable, chemin de halage) ;

→ déploiement numérique ;

→ action en matière d'habitat ;

→ accompagnement d'une alimentation et d'une agriculture durable ;

→ stratégie et actions en matière d'énergies renouvelables ;

→ préservation de la ressource en eau ;

...

S'agissant de la solidarité territoriale, le Département a conforté depuis 2017 son soutien aux communes et intercommunalités pour favoriser l'aboutissement des projets par deux dispositifs d'accompagnement complémentaires :

L'ingénierie territoriale de solidarité :

Le Département met à disposition des communes et intercommunalités une équipe de juristes et d'ingénieurs pour apporter une expertise de manière réactive et coordonnée, en partenariat étroit avec le CAUE.

Cet accompagnement consiste en l'apport de conseils techniques, administratifs et juridiques dans les domaines suivants :

- Aménagement et Bâtiments ;

- Assainissement, milieux aquatiques ;

- Voirie.

Les conseils proposés visent, selon le besoin, à :

- Aider à la définition des besoins et des acteurs à mobiliser ;



## ORT CCBVG | CONVENTION CADRE

- Rechercher les financements mobilisables ;
- Étudier la faisabilité technique et juridique du projet ;
- Guider les maîtres d'ouvrage dans le montage juridique et administratif du projet (incluant l'accompagnement à la passation des marchés publics avec insertion de clauses sociales).

### La mobilisation de financements :

Le Département peut aussi accompagner financièrement les projets de territoire portés par la collectivité bénéficiaire qui relèvent des thématiques définies comme prioritaires par le Département et en accord avec ses politiques à savoir notamment dans les domaines :

- des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique des logements communaux ;
- de la restauration du patrimoine inscrit et classé ;
- des mobilités douces et de la voirie ;
- de l'eau et de l'assainissement,
- du développement d'une restauration scolaire favorisant l'approvisionnement bio et local,
- de l'amélioration de l'accessibilité au public des services et commerces de proximité.

Selon la nature du projet et son éligibilité au regard des critères de financement, le Département pourra alors recourir au fonds le plus approprié, en complémentarité des cofinancements mobilisables auprès des autres partenaires.

En matière d'Habitat, par délibération du 24 juin 2022, le Conseil départemental du Gers continue d'inscrire son action, dans la durée, en faveur d'un habitat adapté et de qualité pour tous les publics.

La nouvelle politique de l'habitat couvre la période 2022 à 2028 et vise une plus grande performance des logements qui s'inscrit dans une dynamique de transition énergétique et environnementale, de lutte contre l'habitat indigne ou de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap face aux enjeux climatiques et sociaux actuels.

Le Département accompagne par des soutiens financiers, les propriétaires occupants ou bailleurs sociaux en vue de rénover un parc gersois qui nécessite des réponses adaptées (vieillesse, performances énergétiques, habitat inclusif, etc.).

Le Département affiche plusieurs priorités :

→ **le parc privé** : poursuite des aides à destination des propriétaires occupants à travers la prime complémentaire à l'ANAH – *Agence Nationale de l'Habitat*, la prise en charge de l'ingénierie des dossiers Habitat du secteur diffus et l'animation du guichet de la rénovation énergétique : le Guichet Rénov'Occitanie du Gers.

→ **le parc public** : aide en faveur de la politique de construction et de réhabilitation des logements des bailleurs sociaux avec un soutien spécifique à l'Office Public de l'Habitat (dans le cadre du projet NPRU - *Nouvelle Politique de Renouvellement Urbain*) et une attention à l'utilisation des énergies renouvelables, de matériaux bio-sourcés, la revitalisation des centres-bourgs, l'habitat inclusif ou la prise en compte des besoins du public prioritaire du Département.

→ **les territoires** : via une politique habitat transversale au cœur des enjeux territoriaux en accompagnant l'émergence des politiques Habitat locales (appui financier aux études petites villes de demain ou d'OPAH – *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*) mais aussi par le biais de l'animation de l'Observatoire de l'Habitat.

## 6.6. ENGAGEMENTS DES AUTRES OPERATEURS PUBLICS

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.



### 6-6-1. LA CAISSE DES DEPOTS

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

### 6-6-2. L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER OCCITANIE

*L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.*

### 6-6-3. ACTION LOGEMENT

Action Logement pourra mobiliser ses dispositifs de droit commun sur les Petites villes de demain présentant un intérêt pour les salariés et le développement des emplois salariés.

## 6.7. MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique

d'économie circulaire.

### 6.8. MAQUETTE FINANCIERE

La maquette récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis et le coût total.

Annexe 6

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

## ARTICLE 7 – COMPLÉMENTARITÉ ENTRE PETITES VILLES DE DEMAIN ET « BOURGS CENTRES OCCITANIE »

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Pour les Communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

### LE COMITE DE PILOTAGE

Un seul Comité de pilotage, a minima à l'échelle de l'EPCI, assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels.

Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie.

## ARTICLE 8 – GOUVERNANCE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie. Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, du Conseil régional, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du

## ORT CCBVG | CONVENTION CADRE

programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Les chefs de projet PVD désignés alimentent le comité de pilotage et en particulier :

- Veillent en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifient l'avancement des dossiers, analysent les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établissent le tableau de suivi de l'exécution ;
- Mettent en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Proposent les évolutions des fiches orientations ;
- Proposent les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.



## ARTICLE 9 – SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par les chefs de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

## ARTICLE 10 – RÉSULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 5.

Indicateur	Référence	Objectif
Vacance habitat	Fiche action 2023.04	-2 points de vacance / commune signataire
Part des mobilités actives pour se rendre au travail	Fiche action 2023.03	Augmenter la part modale de 3 points
Santé – Offre de soin de premier recours	Fiche action 2023.01	Couverture complète du territoire par un/des CLS
Vacance commerciale de centre-ville PVD	Fiche action 2023.02	Réduction de la vacance de 5 points
Réduire la consommation énergétique publique	PCAET	Réduction de 30% (exprimée en kW)
Développer un indicateur de pilotage et de suivi du ressenti de la qualité de vie	Programme PVD	Création d'un indice de mesure de la qualité de vie perçue ces habitants

## ARTICLE 11 – UTILISATION DES LOGOS

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en Annexe 7, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît :

- Qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et
- Qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de

référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne)
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie

## ARTICLE 12 – ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE DE LA CONVENTION ET PUBLICITÉ

---

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

## ARTICLE 13 – ÉVOLUTION ET MISE À JOUR DU PROGRAMME

---

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

## ARTICLE 14 – RÉSILIATION DU PROGRAMME

---

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

## ARTICLE 15 – TRAITEMENT DES LITIGES

---


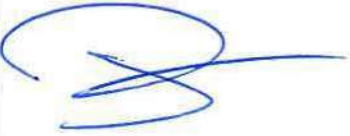
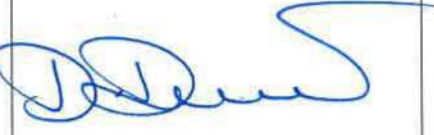


La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Pau à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Pau.

Signé à Riscle le 13/12/2022

<p>L'État</p>  <p>Xavier Brunetiere Préfet du Gers Mairie de Marciac</p>	<p>Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers</p>  <p>Jean-Louis Guilhaumon Président</p>	<p>Mairie de Plaisance</p>  <p>Patrick Fitan Maire</p>
 <p>Dominique Dumont Maire-adjointe</p>	<p>PETR Pays du Val d'Adour</p>  <p>Jean-Louis Guilhaumon Président</p>	<p>La Région Occitanie</p>  <p>Carole Delga Présidente</p>
<p>Le Département du Gers</p>  <p>Philippe Dupouy Président</p>	<p>La Caisse des Dépôts</p>  <p>Mme Annabelle Viollet Directrice régionale</p>	<p>L'Établissement Public Foncier d'Occitanie</p>  <p>Mme Sophie Lafenêtre Directrice générale</p>





# ANNEXES

ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC

ANNEXE 2 – FICHES D'IDENTITÉ COMMUNALE

ANNEXE 3 – SECTEURS D'INTERVENTION ORT

ANNEXE 4 – PLAN D'ACTIONS

ANNEXE 5 – FICHES ACTIONS

ANNEXE 6 – MAQUETTE FINANCIÈRE

ANNEXE 7 – CHARTE GRAPHIQUE ET UTILISATION DES LOGOS



# **ANNEXE 1**

## **DIAGNOSTIC DÉTAILLÉ**

## ANNEXES

### Table des matières

**Dynamiques démographiques & habitat** \_\_\_\_\_

Démographie \_\_\_\_\_

Logement et dynamiques résidentielles \_\_\_\_\_

**TISSU ÉCONOMIQUE, emplois, revenus et tourisme** \_\_\_\_\_

COMMERCE DE PROXIMITÉ \_\_\_\_\_

Des enjeux et des défis partagés à l'échelle du Pays et des EPCI \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**espace public, MOBILITÉS et accessibilité** \_\_\_\_\_

**Équipements et services publics** \_\_\_\_\_

**Environnement, climat et Transition Énergétique** \_\_\_\_\_

Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique \_\_\_\_\_

Potentiels du territoire \_\_\_\_\_

**SOURCES & RECHERCHE DOCUMENTAIRE** \_\_\_\_\_

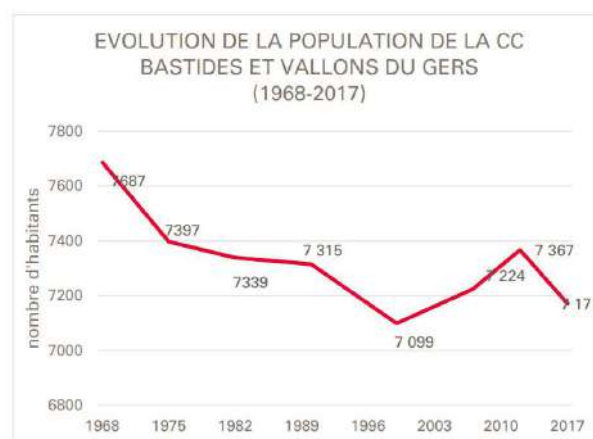


## DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES & HABITAT

L'évolution de la démographie sur la population en déclin depuis la moitié du XIX ayant été divisée par deux entre son pic en 1850 et 1968. Cependant la tendance ralentit à partir des années 70 et le plus bas niveau démographique est atteint en 1999 avec 7099 habitants. A partir de là, le territoire voit sa population croître pendant 10 ans (7367 habitants en 2010) puis redescendre à 7171 habitants en 2017.

Le calcul du taux d'accroissement annuel moyen (TCAM) permet de mettre en évidence :

- Une croissance sur la période 1999 de l'ordre de 0,
- Cette croissance connaît cependant un ralentissement important depuis 2010 la croissance est de



Évolution de la population de 1968 à 2017

Le territoire présente une densité démographique moyenne de 12 habitants/km<sup>2</sup>, témoignant du caractère rural du territoire. La population se concentre dans les pôles que constituent Plaisance et partie Sud du territoire est la moins densément peuplée.

### Une démographie portée par le solde migratoire

Jusqu'en 1970, la perte d'habitants est liée au cumul du départ des jeunes du territoire et du vieillissement, enrayant les capacités de renouvellement du territoire. Depuis 1975 la CCBVG enregistre un solde migratoire positif, traduisant une dynamique d'attractivité du territoire encore à l'œuvre à l'heure actuelle.

L'évolution démographique de la communauté de communes est ainsi intrinsèquement liée à son solde migratoire et aux échanges de population qu'elle entretient avec les autres espaces.

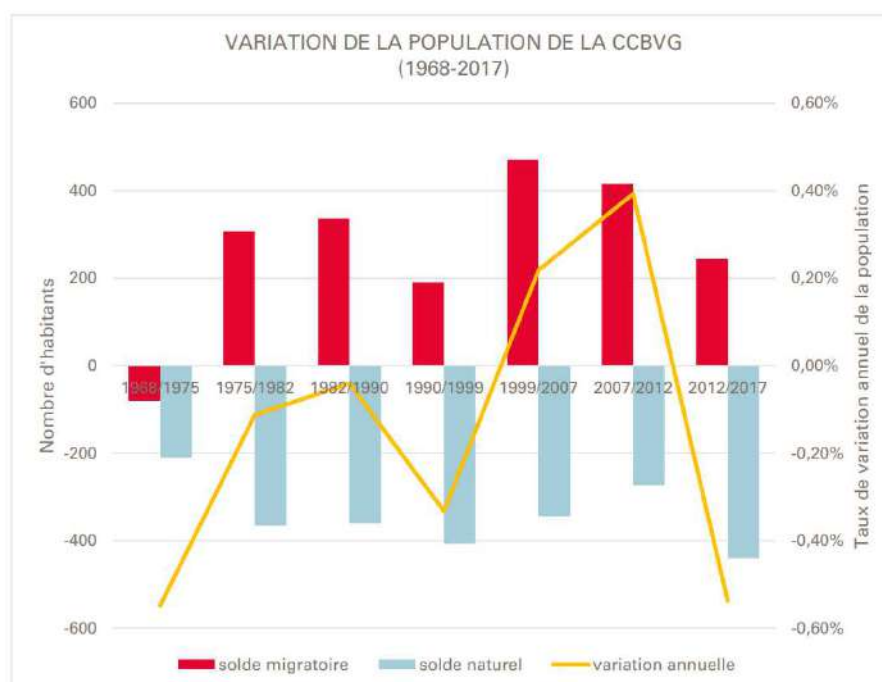


Figure 19 : Variation de la population de la CC Bastides et Vallons du Gers entre 1968 et 2017, source : RP INSEE, Réalisation Paysages

## ANNEXES

Dans le même temps, le solde naturel demeure négatif sur l'ensemble de la période observée. Le nombre de décès est alors plus important que celui des naissances. On note toutefois une certaine amélioration de la situation entre 1999 et 2012, traduisant un renforcement du profil familial avec une augmentation du nombre de naissances (34 naissances étaient domiciliées sur le territoire en 2014 et 41 en 2016). Cependant ce recul n'a été que de courte durée et le solde négatif chute à 440 entre 2012 et 2017 (657 décès contre 217 naissances).

Sur ces cinq dernières années, la CCBVG cumule certes un solde naturel largement négatif, le plus important sur la période observée, mais également un solde migratoire en baisse. La perte de vitesse démographique enregistrée depuis 2012 par le territoire est ainsi la conséquence de la raison d'une attractivité en perte de vitesse et d'un vieillissement de la population marqué par des décès en nombre non compensés par des naissances. Ces deux données sont effectivement corrélées, l'arrivée de jeunes ménages sur le territoire influencerait ces deux indicateurs.

Ainsi, l'attractivité intercommunale est certes importante sur l'ensemble de la période mais n'a pas encore réussi à contrebalancer le solde naturel négatif. Afin d'inverser cette tendance de la décroissance démographique, l'intercommunalité doit accentuer son attractivité en particulier envers les jeunes familles pour que le gain d'habitants puisse participer au renouvellement naturel de la population et se traduise par une croissance démographique à long terme.

### Population vieillissante

Les vagues de migration sur le territoire ont un impact sur la pyramide des âges. Ainsi, le départ permanent d'habitants, notamment les jeunes ; sur le long terme a longtemps contribué au déclin et au vieillissement global de la population.

La pyramide des âges ci-dessous compare la composition de la population entre 2007 et 2017, deux dynamiques se confrontent :

- Les plus de 60 ans progressent (+18% pour les 60-74 ans et +11% pour les 75 ans et +), ces catégories d'âges gagnent 390 individus et traduisent le vieillissement de la population installée sur le territoire.
- Les moins de 60 ans régressent. Si les 15-29 ans restent au nombre de 789, les autres catégories diminuent fortement, notamment les 30-44 ans qui chutent de 24%.

Ces évolutions montrent un vieillissement mécanique de la population. Le creusement de la pyramide traduit quant à lui le difficile maintien des jeunes actifs. Ainsi on constate la fragilisation des capacités de renouvellement naturel de la population impactant la dynamique démographique de l'intercommunalité.

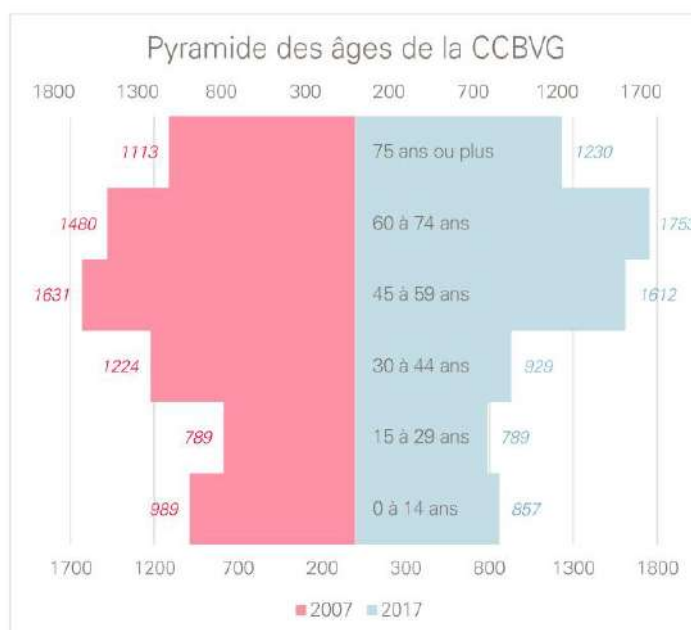
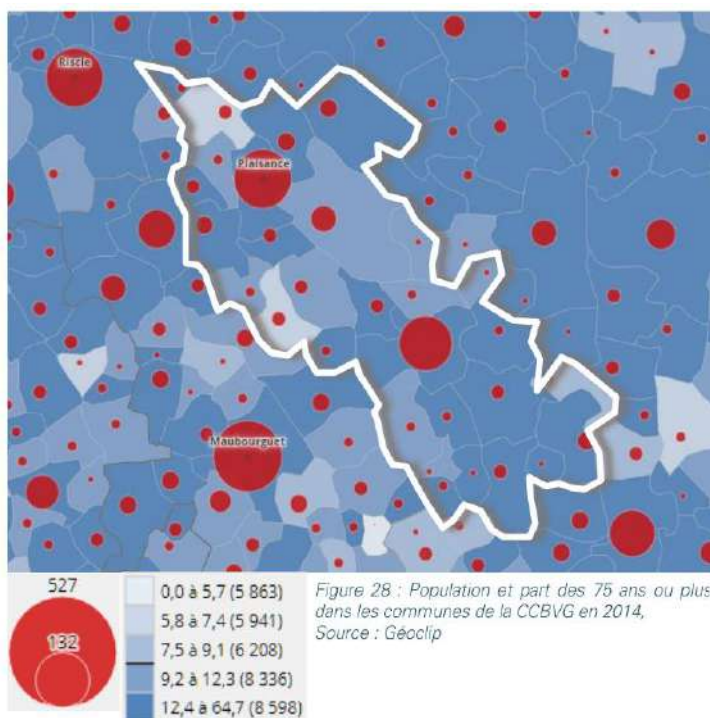


Figure 27 : Pyramide des âges de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, source : INSEE RP 2007 et 2017, réalisation Paysages

## ANNEXES



La part des 75 ans et plus varie entre les communes qui composent l'intercommunalité : elle varie entre 7.84% pour Tasque et 26.33% pour Juillac. 7 communes atteignent des parts supérieures à 17% et 14 se situent au dessus de la moyenne départementale (13.8%) en 2017. Ce sont les communes les plus importantes qui ont la part des plus de 75 ans la plus élevée, certainement en raison de l'offre de services développée pour ce public (portage des repas, édécins, établissements d'accueil, ...)

La présence des structures d'accueil comme la résidence des Mille Soleils à Marciac et l'EHPAD Saint Plaisance peuvent expliquer la forte présence des plus de 75 ans dans ces deux pôles. 12,4% des plus de 75 ans vivent dans un établissement pour personnes âgées dépendantes.

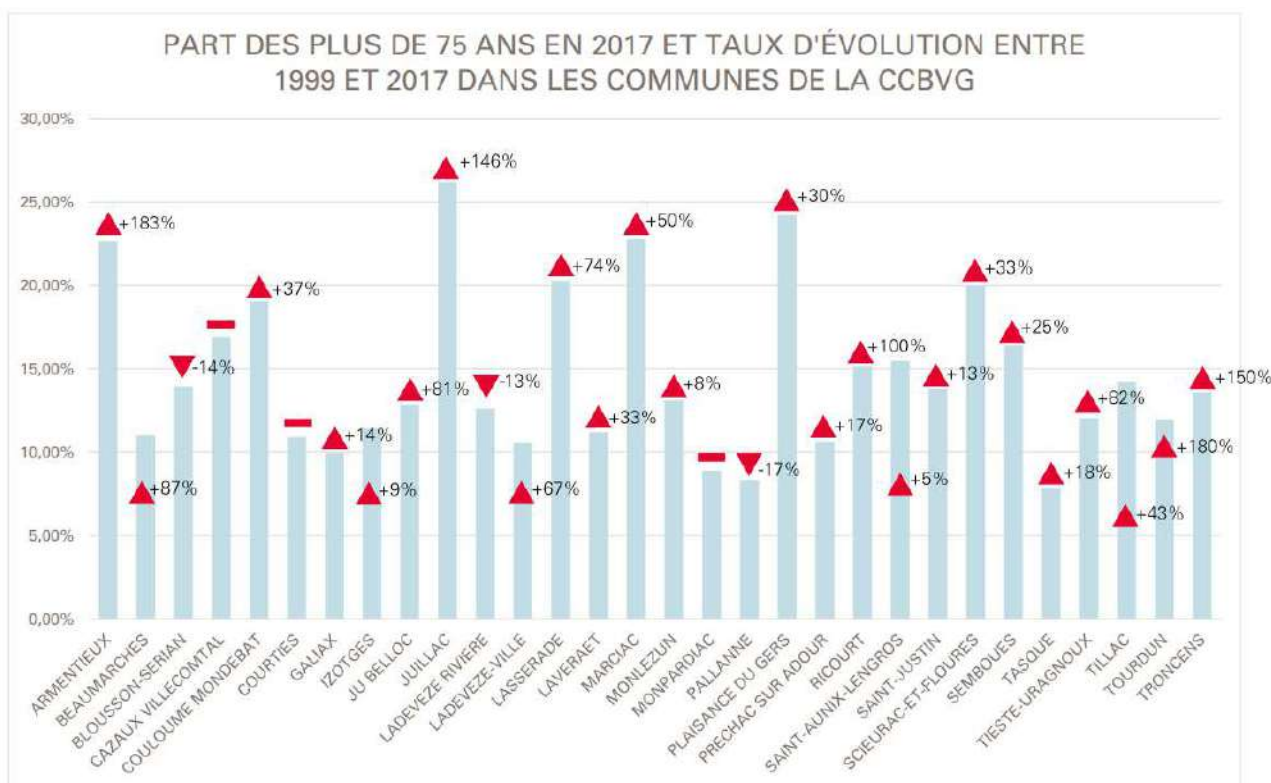


Figure 29 : Part des plus de 75 ans en 2017 et taux d'évolution des 75 ans et plus entre 1999 et 2017 dans les communes de la CC Bastides et Vallons du Gers, source : INSEE RP 1999 et 2017, Réalisation Paysages

## ANNEXES

### Des ménages plus petits

La communauté de communes Bastides et Vallons du Gers a gagné 558 ménages entre 1999 et 2017, soit une augmentation de 19%. On identifie alors deux

- Trois catégories gagnent des ménages sur la période 1999
  - Les personnes seules progressent (+486 ménages / +37,44%), cela traduit un vieillissement de la population et le phénomène de décohabitation. C'est désormais la catégorie la mieux représentée sur le territoire. En 2017, 2 ménages sur 5 sont des personnes vivant seules.
  - Les familles monoparentales gagnent une centaine de ménages sur la période et représentent 8.4% des ménages en 2017.
  - Le nombre de couples sans enfant augmente aussi, ils représentent 32% des ménages de la CCBVG en 2017.
- Dans le même temps, le nombre et la part de couples avec enfant diminuent de plus de 200 ménages. Dorénavant, ils représentent un peu moins d'un ménage sur 5 de la CCBVG.

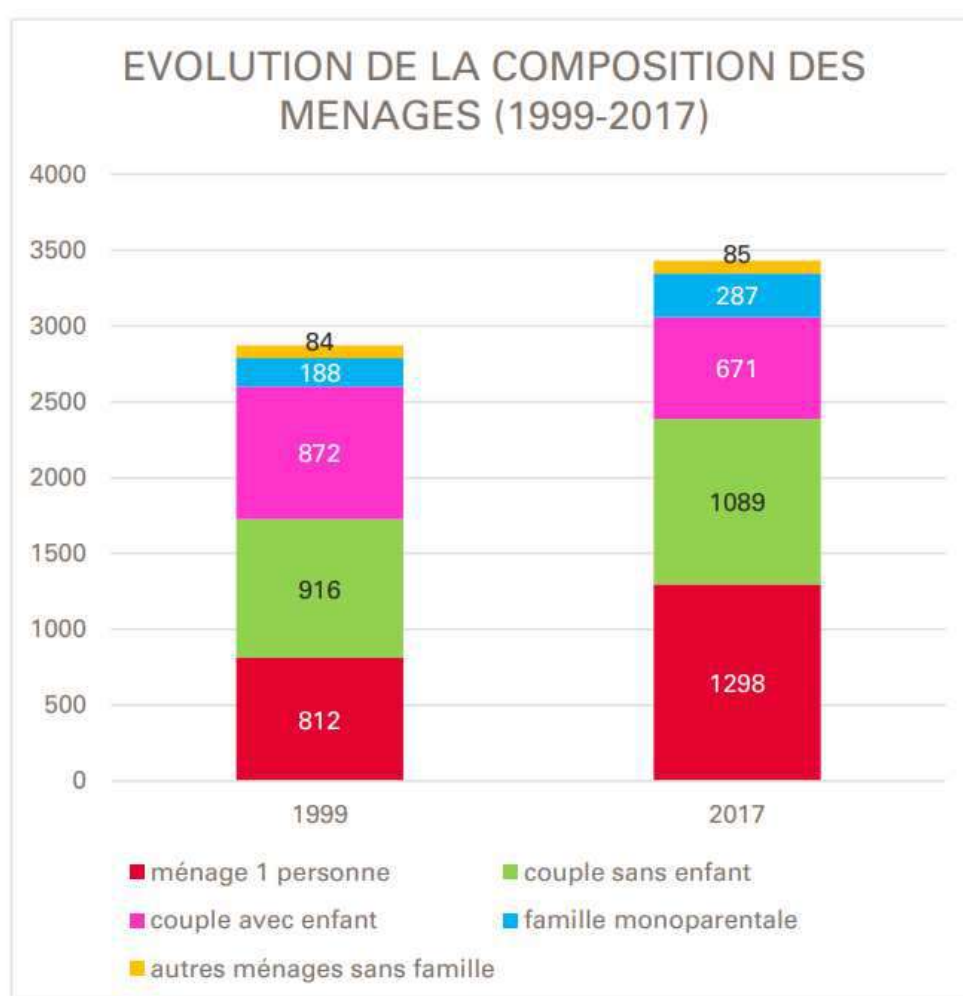


Figure 21 : Composition des ménages de la CCBVG entre 1999 et 2017, source : RP INSEE, Réalisation Paysages

## ANNEXES

### LOGEMENT ET DYNAMIQUES RESIDENTIELLES

La communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, comme l'ensemble du territoire pays du val d'Adour, va bénéficier d'une étude pré opérationnelle OPAH RR en 2023. Cette étude apportera un regard neuf et des données plus fraîches sur l'habitat et le logement. La crise COVID, le contexte économique, la rapide avancée des usages numériques au travail et du télétravail semblent être des éléments qui ont transformé la manière d'habiter dans nos territoires ruraux. Le témoignage d'agents immobiliers sur le secteur indique que depuis 2020 le marché s'est tendu et que la demande dépasse l'offre. Les données avancées pour la plupart issues du PLUi (2021), généralement de 2017, ainsi cette partie du diagnostic sera mise à jour au fur et à mesure de restitution des données.

#### Un parc de logement grandissant, des ménages

En 2017, la CCBVG compte 4500 logements dont 3400 résidences principales soit un gain de 1760 logements par rapport aux années 1970. La dynamique de production de logements dès la fin des années 70 et s'accélère légèrement à partir des années 2000.

On observe une progression du nombre de résidences principales alors que la population connaît une diminution durant cette période (+1145 résidences principales pour une perte de 516 habitants entre 1968 et 2017). Cette évolution dissociée permet de répondre au phénomène de desserrement des ménages. En effet, le nombre moyen de personnes par ménage n'a cessé de diminuer : on compte en moyenne une personne de moins dans chaque logement entre 1968 et 2017.

En conjonction de l'augmentation du nombre de logements sur le territoire et la perte d'habitants, on observe une augmentation du nombre de logements vacants qui a plus que doublé en quatre décennies. Leur nombre passe de 263 en 1968 à 445 en 2017. Ainsi, la vacance représente 10% du parc global de logements en 2017.

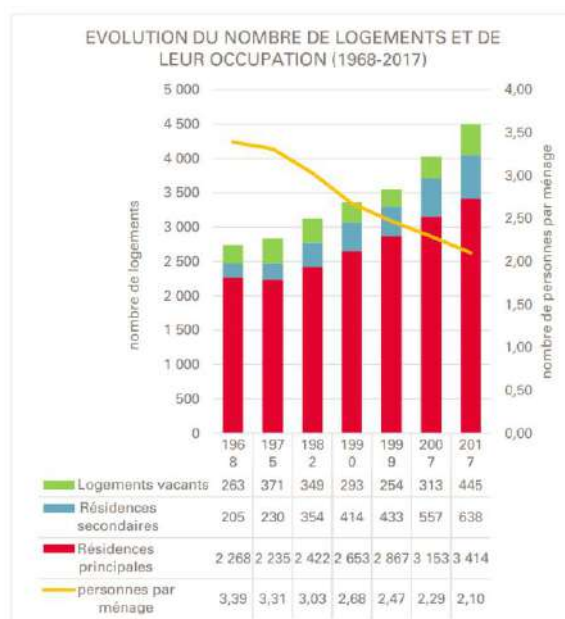


Figure 162 : évolution du statut d'occupation des logements et du nombre de personne par ménage, source RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999 et 2017, réalisation : Paysages

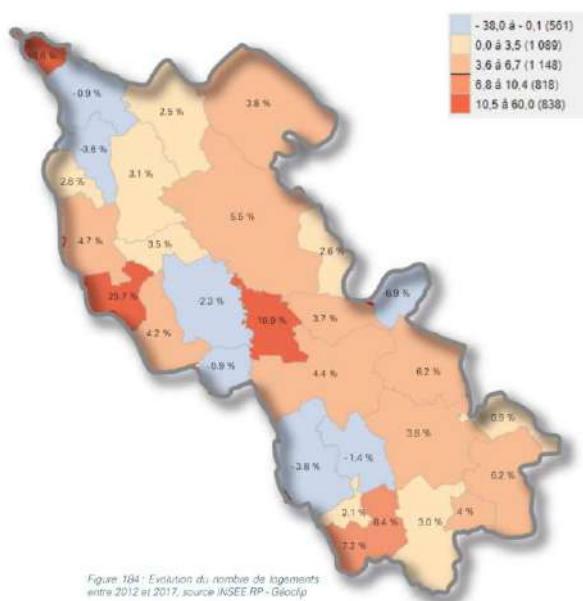


Figure 164 : Évolution du nombre de logements entre 2012 et 2017, source INSEE RP - Géoclip

L'augmentation du parc de logements n'est pas uniforme sur le territoire. Le nombre de logements augmente dans la majorité des communes de la CCBVG, avec une variation annuelle moyenne du nombre de logements supérieure à +3.6%/an entre 2012 et 2017.

Izotges, Tieste Uragnoux et Juillac se distinguent par une évolution rapide de leurs nombres de logements alors que les communes de Scieurac Flourès, Saint Justin et Galiax ont une perte importante de leur logement. A mettre en lien avec la faible poids des logements existants.

Il apparaît que les communes des coteaux ont une évolution plus importante de leur nombre de logements que les communes de la plaine de



## ANNEXES

### importante vacance à contrer

L'INSEE recense 445 logements vacants dans le parc de logements de la CBBVG en 2017 soit un taux de vacance de 10%. On considère un volume incompressible de logements vacants à hauteur de 5% car relevant d'une vacance fonctionnelle (périodes de transition entre deux locataires, logements en vente ou en travaux, etc ...) nécessaire au fonctionnement du marché.

Ainsi le taux de vacance de la communauté de communes apparaît préoccupant de demain est de réinvestir une partie de ce réservoir disponible de logements afin d'accueillir de nouveaux habitants, sans artificialiser davantage le territoire. En comparaison, le taux de vacance de la région Occitanie est de 8 %.

Les logements vacants ne sont pas uniformément répartis sur le territoire intercommunal puisque le taux de vacance varie entre 21% pour Ricourt et 0% pour Cou.

C'est sur la commune de Plaisance (132) et la commune de Marciac (80 logements vacants) qu'on recense le plus grand nombre de logements vacants sur leur territoire. A elles deux, ces communes regroupent la moitié des logements vacants de l'intercommunalité.

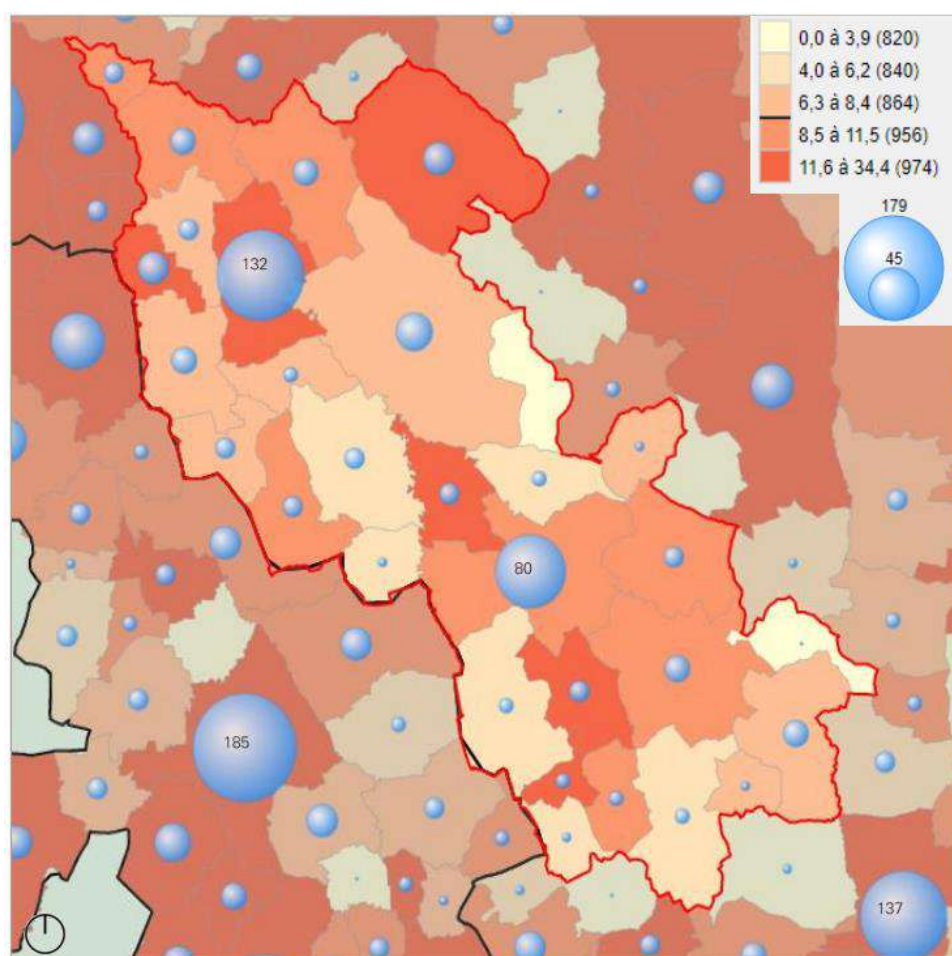


Figure 186 : Part et nombre de logements vacants par commune en 2017, source : PictoStat

La prédominance de la vacance dans les centres anciens témoigne de l'inadéquation d'une partie du parc à la demande. Certains logements peuvent donc se dégrader avec le temps en raison d'un manque d'entretien. De plus, la commune de Plaisance concentre des logements anciens qui n'ont pas toujours fait l'objet de rénovation ou de travaux d'isolation et qui, aujourd'hui, sont de véritables

L'adaptation de ces logements est un véritable enjeu pour le territoire.



## ANNEXES

# TISSU ÉCONOMIQUE, EMPLOIS REVENUS ET TOURISME

**Un tissu économique local marqué par une forte dominance des emplois dans le tertiaire (qui croît) suivi par l'agriculture (qui décroît), tourné vers la sphère résidentielle**

En 2018, les emplois en 2018 sont répartis de la façon suivante : tertiaire 71% (Dept 71.1%) ; agriculture 14% (Dept 11.5%) ; construction 5.7% (Dept 6.4%) ; industrie 9.3% (Dept 11.1%).

Une part plus importante pour l'agriculture dans la CCBVG que dans le Gers (+2.5%), compensée par les secteurs de l'industrie et de la construction (-2.5%), la part du tertiaire est presque équivalente dans la CCBVG et le département.

Comme le montre le tableau ci-dessous, les tendances observées dans la CCBVG sont les mêmes dans le département.

	Agriculture		Construction		Industrie		Tertiaire	
	CCBVG	GERS	CCBVG	GERS	CCBVG	GERS	CCBVG	GERS
2018	14.0%	11.5%	5.7%	6.4%	9.3%	11.1%	71.0%	71.1%
2013	15.1%	13.1%	7.8%	7.6%	6.6%	10.9%	68.5%	68.3%
2008	16.5%	14.0%	8.6%	8.1%	12.6%	11.1%	62.3%	66.9%

Variations 2008/2018

**Un tissu de TPE et de PME dynamique, marqué par une petite taille des entreprises, concentrées sur les polarités de Marciac, Plaisance et Beaumarchés.**

En 2019, 695 établissements sont présents sur le territoire de la CCBVG. Le pourcentage des salariés est réparti de la façon suivante : 77.8% ne comptent aucun salarié ou un effectif inconnu ; 2.0% entre 1 et 9 ; 2.0% entre 10 et 19 ; 0.6% (4) entre 20 et 49 ; 0.4% (3) entre 50 et 99. Cette répartition est cohérente avec celle du département du Gers. Toutefois il est important de préciser qu'aucune entreprise de plus de 100 salariés est implantée sur le territoire.

**La transmission d'entreprises, un enjeu pour le territoire**

Sur le territoire, plus de 44% des chefs d'entreprises, toutes filières confondues, ont plus de 55 ans (40.6% dans le Gers et 33.3% en Occitanie).

De façon globale, la dynamique du maintien et du renouvellement des entreprises est donc un enjeu principal de l'économie locale pour les années à venir.

D'après la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gers (CMA), au 1<sup>er</sup> août 2022, sur le territoire de la CCBVG on compte (inscrits à la CMA)

	Etablissements	Actifs	Alimentation	Bâtiment	Fabrication	Services	NBE		NBS
CCBVG	323	599	13%	37%	17%	33%			
MARCIAC	63	134	19%	22%	25%	33%	28	44%	27
PLAISANCE	76	160	13%	36%	16%	36%	33	43%	63

NBE : nombre potentiel d'établissements en transmission dans les 10 prochaines années (âgés de 55 ans et plus). NBS : nombre de salariés concernés par la transmission.

**Une activité agricole ralentie mais toujours omniprésente**

Selon la méthodologie Agreste, il est observé

**Une perte de près de la moitié des exploitations entre 1988 et 2010**

Cette perte est encore plus importante dans certaines communes où la diminution est comprise entre 43% et France Métropolitaine. Les regroupements agricoles de plus en plus fréquents

	Exploitants Individuels	EARL	GAEC	Divers
2000	69%	14%	11%	6%
2010	55%	25%	12%	8%

EARL : Exploitation Agricole à responsabilité limitée ; GAEC : Groupement Agricole en commun

En 2010, 61.9% des chefs exploitants étaient âgés de plus de 50 ans

123 exploitants concernés par la question de la succession n'avaient pas de repreneurs connus contre 16 exploitants ayant un successeur.

## ANNEXES

Le renouvellement des actifs et la transmission des exploitations deviennent une préoccupation d'autant plus quand la transmission s'effectue hors famille.

La répartition des emplois par commune montre que le territoire offre un nombre conséquent d'emplois (salariés et non salariés) dans le secteur agricole. Ce sont les communes les plus rurales qui disposent d'une part d'emplois dans l'agriculture plus importante que les 2 communes pôle Marciac

### Un territoire spatialement impacté par l'agriculture

667 ha du territoire, 20 850 ha étaient cultivés en 2019, soit 70% du territoire.

Plusieurs cultures sont présentes sur le territoire

La culture céréalière 46% des espaces agricoles (blé, maïs, orge, colza, tournesol et autres), la culture du maïs est dominante sur le territoire et concerne plus d'un hectare sur 2 de la culture céréalière

L'élevage regroupe plus de 4 400 ha (prairies permanentes ou temporaires, estives)

La culture de vignes est fortement représentée par la présence d'AOC à proximité (Madiran, Saint

D'autres cultures plus marginales sont présentes sur le territoire comme les légumes fleurs, les fruits à coques ou les vergers. Elles participent à la diversification de la production locale.



## ANNEXES

### COMMERCE PROXIMITÉ

« Commerces de proximité » a été réalisée à l'échelle des 6 petites villes de demain du Pays du Val d'Adour par les CCI du Gers et des Hautes Pyrénées entre avril et août 2022.

Outre des éléments généraux, cette étude a sollicité aussi l'avis des commerçants et des consommateurs des Petites Villes concernées. Voici ci après les principaux enseignements de cette

#### Un contexte difficile et en pleine évolution à prendre en compte

##### Les évolutions de la consommation des Français

Baisse de la part consacrée aux achats de consommation courante, Hausse des parts affectées au logement et à la santé.

De nouveaux phénomènes de consommation liés à :

- La sociologie des ménages (1/3 de plus de 60 ans, 20% de familles monoparentales)
- La succession de crises alimentaires (vache folle, grippe aviaire, pesticides)
- Le ralentissement du pouvoir d'achat des ménages

Qui entraînent des changements de comportements d'achats

- Prise de conscience de l'impact écologique
- Baisse de la valeur de possession au profit de l'usage
- Développement de la seconde main ...

##### crise sanitaire qui a accéléré certaines tendances

- Diminution de la fréquentation des magasins en centre
- Augmentation de la vacance commerciale
- Augmentation des ventes en ligne (y compris alimentaire)
- De nouveaux concepts « mêlant activité de commerce et service se développent
- Des consommateurs qui souhaitent revenir à des commerces de proximité (notamment pour l'alimentaire spécialisé, les circuits courts)
- Le canal digital devient incontournable (click and collect, livraison, vitrine digitale...)
- Enseignes et commerces vont devenir plus flexibles (« drive », store et corners d'enseigne

- Exigence accrue vis-à-vis de la qualité des produits et des services mis en place par les commerçants
- Les consommateurs veulent consommer plus responsable
  - o Soutenir la production locale, participer à une économie « plus circulaire » (recyclage, seconde main)
  - o Tout en comparant les prix et en cherchant les « bonnes affaires

La hausse des prix à la consommation en 2022, place le pouvoir d'achat au cœur des préoccupations.

#### 4 fonctions sont indispensables au bon fonctionnement du commerce en centre

- **Employer** : conserver une fonction d'emploi et de lieu d'échange
- **Accueillir** : proposer un habitat adapté aux nouveaux parcours
- **Prendre soin** : Répondre à des besoins non marchands d'habitants
- **Créer du lien** : créer un attachement, un point de repère, une fierté.



## ANNEXES

A l'échelle des deux intercommunalités Gersoise du Pays du Val d'Adour

### Un niveau d'activité par EPCI très modeste (44M€ en 2020) comparé aux territoires voisins

Niveau d'activité en 2020 par EPCI

		Marsan 417 M€, Auch 314 M€, Tau 1

### Des polarités incontournables avec une offre commerciale qui présente des niveaux différents

	CC Armagnac Adour		CC Bastides et Vallons du Gers	
Polarisation de la Zone				

Un tissu de commerces et de services qui regroupe en centre ville la majorité des activités mais qui montre deux tendances très marquées différentes d'une communauté de communes à l'autre : une dynamique très favorable ; pour la CCAA : une Dynamique défavorable.

	CC Armagnac Adour		CC Bastides et Vallons du Gers	
activités implantées au centre				
Taux de vacance commerciale en centre				
Evolution du nombre d'ETRS (RCS 2015)				

### Des points d'appuis et des éléments de fragilités communs

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une dynamique complémentaire portée par le marché à conforter</li> <li>- une densité du tissu associatif</li> <li>- La présence des principaux équipements non marchands en centre</li> <li>- commerciale à développer par               <ul style="list-style-type: none"> <li>o La création de nouvelles activités (commerce + services sur un même espace)</li> <li>o Le développement d'une offre complémentaire par la diversification des commerces (accessoires, prêt à porter)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une offre de produits locaux (circuits courts)</li> <li>- une offre marquée par des concepts indépendants plus fragiles que les enseignes ou magasins sous groupement</li> <li>- Peu ou pas de diversité commerciale (offre de</li> </ul>
--	--

## ANNEXES

### sent les consommateurs : Les points à retenir de l'enquête

Pour les consommateurs répondant à l'enquête

- Faire des achats et le marché sont les 2 principales raisons de leur fréquentation
- Les 3 priorités pour l'avenir du centre : attirer de nouveaux commerces et services (dont la santé); rénover l'habitat, améliorer la sécurité routière
- Pour développer une économie plus respectueuse de l'environnement les 3 types d'activités à développer sont : circuits courts et vente directe des producteurs hybrides, une offre bio

A retenir aussi

- En moyenne 42% des répondants fréquentent le centre ville tous les jours
- L'accueil des commerçants, la qualité du marché et les horaires sont les critères les plus appréciés (l'offre commerciale est plus sévèrement évaluée à Riscle, y compris le marché)
- La qualité des aménagements urbains, l'accessibilité, la sécurité piétonne/vélo et la circulation sont les plus sévèrement évalués à Riscle et Plaisance
- Pour renforcer l'attractivité de la ville il faut mettre en avant davantage (atouts, leviers) : la gastronomie, la culture et le patrimoine, le sport

Il est important de noter et de prendre en compte dans les stratégies à venir

- D'une incohérence (pour les consommateurs) entre les attentes exprimées (attirer de nouveaux commerces et services...) et d'une part l'augmentation de la part de la vente en ligne et d'autre part le niveau de l'évasion commerciale ...
- De l'importance des aménagements urbains et mobilités actives dans l'attractivité des commerces de proximité.

### Ce que disent les commerçants : Les points à retenir de l'enquête

#### Une fréquentation du centre ville en perte de vitesse

LA FREQUENTATION DU CENTRE VILLE	CC Armagnac Adour		CC Bastides et Vallons du Gers	

#### Une baisse du niveau d'activité (2021/2019) très importante

Evolution du niveau d'activité en 2021/2019	CC Armagnac Adour			

- Les 3 principaux freins au développement de l'activité : baisse de la demande, financier, approvisionnement
- Pour accroître l'activité, les 3 besoins prioritaires : aide à l'emploi, financements pour rénovation et investissement, accompagnement commercial (stratégie, marketing)

#### apport du tourisme et du marché très variable d'un pôle à l'autre

Apport du tourisme dans le CA/ taux de touristicité	CC Armagnac Adour		CC Bastides et Vallons du Gers	
	Aignan	Riscle	Marciac	Plaisance
Moyenne	14%	6%	21%	9%
Médiane	10%	2%	20%	5%

CC Armagnac Adour	CC Bastides et Vallons du Gers
-------------------	--------------------------------



## ANNEXES

Influence du marché sur l'activité	Aignan	Riscle	Marciac	Plaisance
Positive	36%	6%	50%	46%
Négative	9%	11%	25%	8%
Sans influence	54%	83%	25%	46%

### La transmission : un enjeu majeur des prochaines ann

Dans les 3 à 5 ans à venir, envisagez-vous de :	CC Armagnac Adour		CC Bastides et Vallons du Gers	
	Aignan	Riscle	Marciac	Plaisance
Poursuivre l'activité	9	15	8	24
Diversifier	2	5	1	6
Changer de local	1	0	1	1
Créer un point de vente supplémentaire	0	0	1	3
Arrêter l'activité	1 à 4 Boulangerie, Fleuriste ; Hôtel- Restaurant Café/Tabac/Bar du commerce	3 Coiffeur ; Fleuriste ; Agence immobilière	2 Artisanat (tissu ameublement) ; Restaurant	5 Boulangerie ; Boucherie ; Esthétique ; Tabac-Pêche- Chasse ; Café Bar- Chambre d'hôte

## ANNEXES

### LES ENJEUX ET DES DEFIS PARTAGES A L

#### Les enjeux pour des villes résilientes

- Développer des concepts innovants et des retours d'expériences à partager :
  - o Objéthèque, boutique « conciergerie rurale, livraison de produits locaux, drive fermier ...
  - o Urbanisme tactique/transitoire (aménager par l'expérimentation)
- Développer une approche transversale (écologique, esthétique et sociale)
  - o Végétalisation des espaces publics (par les citoyens)
    - : sur la santé et le bien être, fournit une climatisation naturelle, améliore la qualité de l'air, préserve la ressource en eau, offre des lieux de rencontre et de détente...
- Développer des concepts
  - o services + activités, services + commerces, produits neufs + seconde main
  - o tiers lieux (fédérateurs)
  - o Boutiques et/ou signalétiques éphémères

#### Les défis à relever pour renforcer l'attractivité commerciale

- A l'échelle du PETR et des EPCI
  - o **Consolider les bases d'un pilotage efficace**
    - Mettre en place une démarche coordonnée de veille et gestion des vacants identifiant les actifs à fort potentiel et les friches potentielles
    - Mettre en place une bourse des locaux vacants et un dispositif de mise en relation des porteurs de projets et les enseignes développant des nouveaux concepts en milieu rural (en partenariat avec les chambres consulaires)
    - Définir les fonctions d'un manager des centres villes du territoire
    - En complément
      - Droit de préemption commercial sur les linéaires commercial
        - o Périmètre de protection (PLUI), avec interdiction de ement d'affectation (commerce en appartement)
      - Dispositions incitatives pour engager la mutualisation immobilière
        - o Taxe d'habitation sur logement vacant, injonction de ravalement sur immeuble vétuste, aides pour réhabilitation des façades, taxes sur friches commerciales ...)
  - o **Favoriser la coopération, les synergies entre les ressources et le partage d'informations**
    - Création d'un guichet unique d'accueil (en partenariat avec le réseau CCI/CMA/CA)
      - Mise en relation des porteurs de projets de
      - Proposition d'un parcours d'installation de l'entreprise jusqu'à 3 ans
      - Opération et journée de sensibilisation à la transmission
    - Animer le réseau d'entreprises
    - Accompagner les associations d'artisans et commerçants
      - ns l'élaboration de leur plan d'action, partage des bonnes
    - Mise en place d'une interface/solution numérique
    - Elaboration d'une charte pour favoriser et mettre en place des enseignes au dessus des arcades (Marciac, Plaisance, Aignan)





## ANNEXES

	2014/2020 augmentation sauf viandes, charcuterie et plats cuisinés
--	--

### Des destinations d'évasion commerciale importantes

	CC Bastides et Vallons du Gers	
Evasion produits alimentaires		
Evasion produits non alimentaires		

villes avec une bonne image perçue et deux axes forts d'améliorations : les mobilités (circulation, sécurité piétonne, stationnement) et la diversité de l'offre, prix et animation.

	CC Bastides et Vallons du Gers	
Occurrences positives		
Occurrences négatives		
Occurrences neutres		

	CC Bastides et Vallons du Gers	
Une image prédominante d'un centre		La richesse du tissu associatif social permettant de renforcer l'identité et les liens entre le centre et le territoire
Le patrimoine sont les atouts à valoriser et mettre en avant pour les consommateurs		La gastronomie, la culture et le patrimoine sont les atouts à valoriser et à mettre en avant auprès des consommateurs
		La qualité du marché et l'accueil des commerçants reconnus par les consommateurs
Axe d'amélioration sur la circulation, la sécurité piétonne, le stationnement		Un décalage entre l'identité et l'image
Axe d'amélioration sur la diversité de l'offre, les prix et l'animation de l'offre commerciale		Un espace public encombré, trop circulé manquant d'animation et d'identité
		L'évaluation de la circulation, la sécurité piétonne, le stationnement et la propreté (rues, fossés, trottoirs) pénalisent le centre

## ANNEXES

### Un territoire qui a tendance à perdre des emplois depuis 2008, mais dont les 2 centralités Marciac et Plaisance remplissent leur fonction de « pôle d'emploi »

D'après le diagnostic du Plui, en 2017, 71.5% des entreprises et 81.1% des postes salariés font partie de la sphère présenteielle, contre 65,8% à l'échelle nationale. Cette part élevée de la sphère présenteielle implique une économie tournée vers la réponse aux besoins de la population locale, concentrée sur les commerces et services à la personne, facteurs d'attractivité résidentielle.

*Les activités présenteielles sont les activités mises en oeuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone, soient résidentes ou touristes.*

*Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.*

Evolution du nombre d'emplois dans le territoire de la CCBVG


Taux d'évolution annuelle de l'emploi

2013/2018				
2008/2013				
1999/2008				

concentration d'emploi

2018/2013				

*L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est au à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.*

### 70% des emplois de la CCBVG sont regroupés à Marciac, Plaisance et Beaumarchés

On peut noter une complémentarité de ces

- Plaisance est tournée vers les fonctions administratives et la santé, puis vers les commerces et les services
- Marciac connaît un équilibre entre les emplois liés à l'administration et dans ceux du commerce et des services
- Beaumarchés est largement tourné vers l'agriculture, mais compte également une part notable d'emplois dans les commerces et services.

### Comparée au département du Gers, la CCBVG (pour la population en âge de travailler) se caractérise en proportion

- : par moins d'actifs, plus de chômeurs et d'inactifs
- : par plus de temps partiel (notamment pour les femmes)
- : par plus de précarité.

Aucun élément ne permet de préciser si ces situations sont choisies ou subies.



## ANNEXES

### Répartition de la population en âge de travailler (15/64 ans) en 2018

Chômeurs				

La population "inactive" correspond à la population des 15-64 ans qui ne se déclare ni en emploi, ni au chômage. A titre d'exemple, il peut s'agir d'étudiants ou de personnes "au foyer".

### Part des actifs ayant une activité à temps partiel en 2018

Ensembles				

### Les salariés en emplois précaire en 2018

Ensembles				

Les emplois précaires correspondent à la part des contrats qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Il s'agit des contrats d'intérim, apprentissage, les emplois jeunes, CIES (contrats emploi solidarité), contrats de qualification ou autres emplois, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD (contrats à durée déterminée), contrats courts, saisonniers, vacataires, etc.

Il est important de noter : Une précarité plus importante en 2008 pour les femmes (+3% pour le département et +6% pour la CCBVG) qui a tendance à se réduire pour atteindre la parité en 2018 à Plaisance et à basculer à moins de précarité chez les femmes à Marciac. L'écart reste important à l'échelle de la CCBVG.

**Des actifs qui chaque année, un peu plus, changent de commune pour se rendre sur leur lieu de travail et qui viennent de plus en plus en voiture et en 2 roues au détriment des transports en**

### Les actifs qui changent de commune pour se rendre sur le lieu de travail


Les chiffres plus bas pour Marciac et Plaisance sont à corréliser avec l'indice de concentration d'emplois très favorable pour ces 2 communes (on vient travailler à Marciac et Plaisance).

### Modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail en 2018

2018/2008				
En voiture	83.6%/79.9%	80%/74.5%		76%/61.4%
En Transport en				
En 2 roues				



## ANNEXES

### Un territoire où les foyers disposent de revenus modestes, qui proviennent pour moitié des pensions et des retraites.

Une part des foyers fiscaux imposés dans la CCBVG (39.4%) en 2019, moins importante que dans le département (46.1%) et la région (46.7%). Les 2 centralités PVD : Marciac (42%) et Plaisance du Gers (40.2%) affichent une part légèrement supérieure à la CCBVG mais bien inférieure au département et à la région.

Les foyers fiscaux concernés par les pensions et retraites dans la CCBVG (50.7%) en 2019, plus importante que dans le département (44.1%) et la région (37.8%). Les 2 centralités PVD affichent une part presque identique mais plus importante que la CCBVG, le Département et la Région : Marciac (55.5%) et Plaisance du Gers (55.4%)

### Un revenu mensuel moyen plus faible que dans le département (-15%) et la région (-15%)

Un revenu mensuel moyen dans la CCBVG de 1665€ en 2019, bien inférieur au département (1950€) et à la région (2057€). Dans les 2 centralités PVD : Marciac (1642€) et Plaisance du Gers (1657€)

Cette tendance est confirmée par la médiane du revenu annuel disponible par unité de consommation (1) qui est de 19 490€ dans la CCBVG, alors qu'elle est de 20 150€ dans le département

Dans les 2 centralités PVD : Marciac (20120€) et Plaisance du Gers (19010€)

Unité de consommation (1) : c'est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes (INSEE).

### Un taux de pauvreté dans la CCBVG plus important que dans le département

Un taux de pauvreté en 2019 dans la CCBVG (19.2%) supérieur à celui du département (14.7%)

Dans les 2 centralités PVD : Marciac (ND) et Plaisance du Gers (ND)

### Une disparité est constatée entre les communes de la CCBVG.

Le diagnostic du Plui réalisé en 2021, observe

Une disparité des revenus et de la précarité des ménages entre les différentes communes de la CCBVG

En moyenne 29.5 habitants touchent le RSA pour 1000 habitants de 15 à 64 ans, tandis que la médiane est de 48.3 allocataires

A l'échelle du Pays :

L'Office de Tourisme « **Le Pays du Val de la Garonne, Marciac, Madiran Saint Mont** » est structuré à l'échelle du Pays

Une présence dans 3 bureaux d'informations touristiques répartis sur chaque communauté de communes : le bureau principal à Marciac ouvert à l'année, 2 bureaux ouverts 9 mois sur 12 l'un à Maubourguet, l'autre à Risclé. Cette présence est complétée par 2 points d'informations touristiques installés dans les Maisons France Service de Vic en Bigorre et de Rabastens de Bigorre.

L'office de tourisme a mis en place un schéma d'accueil et de diffusion de l'information (SADI) pour être présent là où sont concentrés les flux en période estivale : sites de visites patrimoine (Tour de Termes d'Armagnac et Château de Montaner) / marchés de pleins vents de Plaisance d'Aignan / évènementiels structurants œnotouristiques : Saint Mont vignoble en fête, vignobles en course, festival de Madiran.

Le contrat Grand Site Occitanie piloté par la ville de Marciac (festival Jazz In Marciac) permet désormais un rayonnement de cette politique régionale à l'échelle de tout le territoire du Pays du Val de la Garonne

### Des compétences mobilisées et reconnues pour servir une stratégie

L'office de tourisme est classé en catégorie 1 par « Atout France

Qualité Tourisme



## ANNEXES

Tourisme et Handicaps ». Il dispose d'une immatriculation « Opérateur de Voyages commercialiser des séjours packagés.

Une équipe de 12 professionnels dont les missions sont organisées sur 4 grands registres : développement de projets structurants et évènementiels concomitants, la promotion, la communication et commercialisation, l'accueil et la diffusion d'informations, l'accompagnement des professionnels et des entreprises touristiques du territoire (catalogue d'offres de services, ateliers thématiques et accompagnements individuels).

### **Un projet de développement établi et orienté vers le « slow tourisme**

Véritable filière plébiscitée par la Direction Générale des Entreprises (DGE) et les échelons régionaux et départementaux du tourisme institutionnel. Les circuits courts, la valorisation des patrimoines à visée écologique, les liens sociaux sont au cœur de ce positionnement stratégique.

Le plan marketing (tri annuel) et le plan d'actions (annuel) ont été validés en conseil d'administration et présentés à l'ensemble des élus du PETR.

### **L'offre touristique est directement liée au tourisme vert/de loisirs et au tourisme patrimonial.**

La proximité de pôles touristiques régionaux majeurs (Pic du Midi de Bigorre, le cirque de Gavarnie-Lourdes, Auch, Condom ...) induit des opportunités de développement non négligeables pour le territoire, mais sous-entend de pouvoir capter ce tourisme de «

La stratégie de développement cible la clientèle des centres urbains de proximité (Bordeaux, Toulouse, Agen, Pau).

### **la clientèle locale excursionniste constitue une part importante des consommateurs de l'offre touristique, culturelle et de loisirs.**

Une démarche de médiation vers les habitants, prescripteurs des offres, se met en place avec le tourisme du Pays, en partenariat avec la structure nationale « [Petites villes de demain](#) » qui place des jeunes volontaires en service civique dans les campagnes pour accompagner la dynamique des territoires



## ANNEXES

**L'offre touristique du territoire s'appuie aussi sur 3 piliers formalisés au sein d'une charte de Pays.**

**Le cadre naturel** : la diversité des paysages et des biotopes permet de développer des activités touristiques en lien avec la nature : randonnées, activités sportives ou de loisirs. Le développement des locations de Vélos à Assistance électriques chez des prestataires vigneron est accompagné par la dynamique mobilités actives locale, plébiscité par les échelons départementaux et régionaux du tourisme institutionnel. Le chemin de Saint Jacques de Compostelle permet d'attirer de nombreux pèlerins, notamment dans les villages étapes de Maubourguet et Marciac. L'homologation en GR du sentier de l'Adour via Maubourguet, jusqu'à Nogaro pour connecter les GR 65 et GR 653 permettra ensemble des chemins de Saint Jacques du nord de l'Occitanie et du piémont pyrénéen.

**Le patrimoine** : il existe une importante densité de sites médiévaux caractéristiques du Sud notamment 3 sites majeurs classés Monuments Historiques : Tour de Termes d'Armagnac, Abbaye de Saint Sever de Rustan, Château de Montaner. Les villages organisés en Bastide ou en Castelnau remportent un intérêt fort des visiteurs.

La valorisation des patrimoines culturels et naturels du territoire se manifeste par une saison cult d'animations festives et artistiques portée par le secteur associatif et culturel permettant de capter des soutiens financiers de nouveaux partenaires institutionnels (DRAC, Service culture de la Région Occitanie, fonds régionaux arts contemporains Occitanie et Nouvelle Aquitaine ...)

**L'agritourisme** : secteur autour duquel l'offre touristique est historiquement structurée.

La gastronomie et sa dimension festive réputées du Sud Ouest combinée à la présence de 6 dénominations viticoles (Madiran et Pacherenc du Vic Bilh, Saint Mont, Côtes de Gascogne, Armagnac, Flocc de Gascogne) a permis de diversifier l'offre œnotouristique et spiritouristique du

Un travail collectif entre les filières viticoles, l'Office de Tourisme et le PETR du Pays du V à permis d'aboutir à la création du « livre de marque œnotourisme » et de renforcer la montée en gamme, la labellisation et la professionnalisation des opérateurs (vignerons, hébergeurs, restaurateurs et prestataires d'activités touristiques). La gastronomie du Sud Ouest plébiscité par le festival des tablées de Vic en Bigorre classée « Ville Gourmande

### A l'échelle de la CCBVG

Patrimoine remarquable :

Les bastides de Marciac et Plaisance du Gers, les églises romanes dont l'église de croute à Lasserade, les arènes de Marciac et Plaisance, le village fortifié de Tillac.

Une dynamique culturelle et artistique portée par le festival Jazz In Marciac et l'EPCC de L'Astrada avec un rayonnement bien au delà du territoire.

Capacités d'accueil touristique : En 2020 l'INSEE, on recense

- 2 hôtels (dont 1 à Marciac, 0 à Plaisance du Gers) pour une capacité de 33 chambres (33 en 3 étoiles)
- 4 campings (dont 2 à Marciac, 1 à Plaisance du Gers) pour une capacité de 285 emplacements (dont 20 non classés, 100 en 1 étoile et 165 en 3 étoiles)
- 1 résidence de tourisme de 358 lits (Marciac),
  - o Aucune autre capacité n'apparaît en « autres hébergements » (villages vacances, auberges de jeunesse, centres sportifs).

De nombreux gîtes et chambres d'hôtes viennent compléter cette offre.

La situation en zone inondable du camping à Plaisance du Gers est très problématique.

La demande touristique se concentre en grande partie sur Marciac et alentours (dans un rayon de 15/20 kilomètres). L'offre d'hébergement touristique se concentre autour d'une offre meublée de



## ANNEXES

tourisme et chambres d'hôtes.

Une carence est notée pour accueillir une clientèle de tourisme « haut de gamme d'affaire. De plus l'évènement Jazz In Marciac ne trouve pas de réponse satisfaisante sur le territoire pour répondre aux exigences du festival (artistes, mécènes, presse festivaliers)





# ESPACE PUB MOBILITÉS ET ACCESSIBILITÉ

Une étude mobilité menée par le cabinet Inddigo et financée par l'ANCT au dernier trimestre 2022. Cette étude porte sur la mobilité et les infrastructures de transport et mobilité en ville des communes petites villes de demain du Pays du Val d'Adour. Cette étude sera définitivement conclue et livrée au premier trimestre 2023 et viendra alimenter le diagnostic détaillé de l'ORT. Elle servira également de socle pour l'élaboration en co construction d'un plan d'action spécifique à la mobilité.

Certains éléments avancés dans le diagnostic du PLUi peuvent venir éclairer notre regard en amont de la restitution de l'étude mobilités d'Inddigo, mais cette partie est d'être grandement modifiée après la restitution de

### Un maillage routier local dé

Le réseau routier du territoire intercommunal se structure autour d'un axe majeur « des mobilités territoriales la RD3 reliant

- et l'A65, à la RN21, axe
- u Sud, axe structurant implanté au pied de coteau
- départementaux secondaires sont développés autour de ce réseau principal et irriguent le
- - o La D37 (Plaisance
  - o La D943 (Maubourguet
  - o La D946 (Beaumarchés
- - o
  - o La D14 (Armentieux
  - o
  - o

Le réseau secondaire est complété par des voies communales qui permettent notamment de rejoindre toutes les zones d'habitat depuis le réseau routier principal. Le développement de l'ayant été fortement conditionné par la présence du réseau routier, il revêt une importance majeure pour la desserte locale. Ce réseau local extrêmement développé est un atout en termes de maillage, mais impacte le fonctionnement des communes qui doivent en assurer l'entretien.

### Les modes actifs en développement

Les circuits de randonnée de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers s'inscrivent plus largement dans le réseau de circuits pédestres du Cœur Sud Ouest. Ces sentiers à la découverte du territoire et sont un élément clé dans le développement touristique local. Les modes actifs sont ainsi largement dédiés aux usages du tourisme et des loisirs. Le territoire intercommunal est le point de départ d'une dizaine de randonnées. L'Office de tourisme Cœur Sud Ouest propose des boucles balisées équestres et pour les VTT.

Une démarche de recensement des sentiers pédestres à l'échelle de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers est en cours. La réflexion intercommunale se porte sur projet de liaison entre Plaisance et Marciac. Cette liaison en projet sera confortée par des ifications de liaisons existantes ou en projet sur les communes situées de part et d'autre de l'axe qui deviendra à terme la « colonne vertébrale » des modes actifs sur le territoire.



# ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

Les données de l'INSEE (2018) / OBSECO ne semblent pas à jour. Par défaut et sans étude plus récentes les données INSEE seront donc utilisées pour ce diagnostic.

Les données recueillies récemment (2021) dans le cadre du PLUI (diagnostic du territoire de la CCBVG par le cabinet Paysages/Artifex) seront donc utilisées pour ce diagnostic.

### La population est dépendante des polarités principales de Marciac et Plaisance

C'est notamment vrai pour les équipements liés à la santé, aux sports et aux loisirs, les commerces alimentaires de gamme intermédiaire. Les habitants se tournent également vers les pôles voisins qui complètent très bien l'offre de la CCBVG (CC Adour Madiran et Armagnac Adour).

### Une mutualisation de l'offre et des équipements « petite enfance, enfance, jeunesse à l'échelle de la CCBVG opportune

L'offre est répartie sur 3 communes Beaumarchés, Marciac, Plaisance. On compte 710 élèves sur le territoire 78 à Beaumarchés (Maternelle/élémentaire), 327 à Marciac (34 en maternelle, 94 en élémentaire, 199 en collège), 305 à Plaisance (134 en maternelle/élémentaire, 171 en collège).

Le collège Aretha Franklin à Marciac, au delà de son enseignement traditionnel, dispose d'un programme unique d'enseignement musical autour du Jazz dont l'attractivité rayonne à l'échelle nationale et d'autre part d'un internat.

L'accès aux lycées de secteur se fait sur les territoires voisins notamment à Nogaro et Mirande pour l'enseignement général et technologique.

### Les 2 Maisons France Service (MFS) concentrent l'offre des services publics aux particuliers

La fermeture des centres de services publics aux particuliers (DDFIP de Marciac et Plaisance) est pondérée par l'ouverture de MFS. Celle de Marciac est située et portée dans/par la Mairie, alors que celle de Plaisance est située et portée dans/par la poste.

Le réseau France services a pour ambition de faciliter les démarches administratives des citoyens sur tout le territoire, en priorité dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville en leur garantissant un meilleur accès aux droits. Le Déploiement de France Service, piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Dans chaque structure France Services labellisée, 6 opérateurs (La Poste, Pôle emploi, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Caisse Nationale Assurance Vieillesse, Caisse Nationale d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole) et 3 administrations partenaires (Intérieur, Impôts et Justice) garantiront une offre de services et d'accompagnement. Concrètement les MFS remplissent les missions suivantes : l'aide aux services publics partenaires pour les habitants, aide aux démarches administratives en ligne, aide pour tout type de demande envers des institutions ou structures dédiées (Administration, Services sociaux, Emploi, Formation...).

La MFS de Marciac, au delà de sa mission initiale, pourrait prochainement développer des services liés à la culture pour accompagner les porteurs de projets.

### Une offre de soins de premier recours déjà insuffisante en 2018, carencée en 2020 et qui pourrait se dégrader encore (vieillesse de la population et des professionnels de santé)

Les soins de premier recours représentent le premier niveau de contact entre la population et le système de santé. Les médecins traitants (généralistes) sont au centre d'un ensemble de professionnels de santé (Chirurgiens dentistes, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes et sage

Offre de soins de premiers recours : proximité ne rime pas toujours avec accessibilité. La présence de professionnels de santé est une condition nécessaire pas suffisante, il faut aussi d'assurer de leur accessibilité, l'indicateur APL permet de mettre en évidence cette adéquation spatiale.

L'Indicateur Accessibilité Potentielle Localisée (APL : indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital) met en évidence les disparités de l'offre de soin de premier recours (si < à 2.5 : commune carencée / > à 2.5 et < à 4 : offre insuffisante / si > à 4 : offre

## ANNEXES

satisfaisante).

Pour les médecins généralistes, en 2021 l'indicateur APL est pour le Gers de 2.84 (4.0/2018), 2.03 (3.2/2018) pour Marciac, 2.52 (3.9/2018) pour Plaisance. La démographie des médecins généralistes est la suivante : Marciac 3 (dont 1 de plus de 65 ans) ; Plaisance 3 (dont 1 de plus de 60 ans et 1 de plus

En 2022, l'ARS a classé les 2 bourgs centres en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP), avec leur propre territoire de vie

Marciac et Plaisance sont les principales polarités en termes d'équipements et d'offre de soin. Elles présentent, hors spécialistes, une offre de soin presque complète (équipements et professionnels de santé). Ces 2 communes doivent prochainement renforcer l'offre de soin, notamment grâce au département et à la région, par l'ouverture dans chacune de ces 2 communes d'un Centre Territorial de Santé (CST).

En dehors de ces 2 centre bourg, seuls 3 professionnels de santé exercent sur le territoire de la CCBVG, 2 Psychologues (Beaumarchés, Lasserade), 1 chirurgien dentiste (Courties). Aucune sage femme n'est actuellement présente.

2 équipements/structures pour personnes handicapées sont présents, l'un à Beaumarchés l'autre à

Les professionnels de santé libéraux les plus proches

Dermatologue

Gynécologue

Ophthalmologue

Pneumologue

Rhumatologue

Omnipraticien

(21 min) Maubourguet

Stomatologue

Orthophoniste

Chir.dent.(Spé ODF)



## ANNEXES

Les équipements hospitaliers les plus proches

serv. médecine

serv. chirurgie

serv. obstétrique

serv. de soins de suite

serv. de longs séjours

maison de retraite

serv. d'urgences

centre de soins

Logement foyer

Centre de santé dentaire

Unité NeuroVasculaire (UNV)

**Une organisation, face au vieillissement, actuellement dimensionnée mais qui pourrait prochainement être dépassée,**

2 Maisons de retraites sont identifiées sur le territoire l'une à Marciac, l'autre à Plaisance. 3 structures de services d'aide à domicile (Adom, ADMR, CIAS) existent et facilitent le maintien à domicile.

Une absence d'habitat adapté « pré dépendance » sur le territoire (habitat groupé, maisons partagées, résidence autonome ...)

Nombres de places \_\_\_\_\_ à destination des personnes âgées

				Autres que
Pour les PA autonomes				
Pour les PA dépendantes				

**Un potentiel important de personnes de plus de 75 ans vivant seules et potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile face à une absence d'habitat adapté « pré dépendance »**

Les 75 ans et plus :

- Vivant dans un établissement pour les PA (part en %)


- Vivant seules et donc potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile

			Autres que

- Vivant seules et donc potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile

--	--	--	--	--	--



## ANNEXES

--	--	--	--	--	--

### Sport, loisir et culture : des équipements, une condition nécessaire pas suffisante

Dans ces domaines l'offre est le plus souvent portée (animation et gestion) par le monde associatif et très majoritairement sur des équipements municipaux. Au la présence ou pas et/ou de l'état des équipements, une attention particulière devra être portée aux associations qui en ont la charge notamment après deux années de crise sanitaire de la Covid19. Leur « état de santé conditionne leur capacité à agir et donc délivrer les services indispensables à la vie du territoire. Cette préoccupation pourrait faire l'objet d'une étude complémentaire 2023/2026.

D'après la Base Permanente des Equipements (BPE), le CCBVG comme Marciac et Plaisance sont sensiblement mieux dotées que le département notamment pour les équipements de proximité et supérieurs. Plaisance fait face à des équipements sportifs majoritairement situés en zone inondable.

Intermédiaire						
Supérieure						

*Ratio nombre d'équipements pour 10 000 habitants (données 2020)*

La base permanente des équipements (BPE) est destinée à fournir le niveau d'équipement et de services rendus par un territoire à la population. Dans le domaine "Sports, loisirs et culture", les trois gammes d'équipements recensent :

- gamme de proximité : boulodromes, terrains de tennis, salles ou terrains multisports, terrains de grands jeux et
- gamme intermédiaire : salles de sport spécialisées, bassins de natation, structures d'athlétisme et pistes de roller, skate, vélo bicross ou freestyle ;
- gamme supérieure : théâtres, cinémas, lieux d'exposition et de patrimoine (musées notamment), parcours sportifs et de



## ENVIRONNEMENT, CLIMAT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) s'intègre dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) signé à l'échelle du Pays du Val d'Adour en décembre 2020 (mesure 2) pour la période 2021/2026.

Pour cette intercommunalité de moins de 20000 habitants il revêt un caractère volontaire mais non

- : atténuer le changement climatique et s'y adapter
- : diminuer la consommation d'énergie et augmenter la part des énergies renouvelables dans la production
- : améliorer la qualité de l'air (particules fines, ozone ...)

Les objectifs majeurs à atteindre à l'horizon 2040

- diminuer la consommation énergétique finale de 20%
- : diminuer la consommation d'énergie finale de 40%
- Production d'énergie renouvelable : multiplier la production par 2,6

Ce PCAET doit être compatible avec le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Le diagnostic du PCAET, réalisé à l'échelle du Pays du Val d'Adour pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2022 par le cabinet ACTE, fait apparaître pour la CCBVG les éléments suivants

Répartition de la consommation d'énergie par source et par secteur

**Le territoire de la CCBVG consomme chaque année 161 GWh d'énergie**

Cette consommation est répartie de la façon suivante : 55% de produits pétroliers ; 26% d'électricité, 0% de gaz Naturel, 19% de biomasse (Bois énergie).

**Le profil énergétique de la communauté de commune Bastides et Vallons du Gers est marqué par l'absence de gaz et une proportion plus forte de produits pétroliers.**

Produits pétroliers			
Biomasse (bois énergie)			

On observe que le secteur du bâtiment représente 44% des consommations, le secteur des transports représente 34%, l'agriculture représente 15%, le secteur de l'industrie représente 5.5 %.

Facture énergétique et précarité énergétique

Chaque année la communauté de commune dépense environ 20 millions d'euros pour approvisionnement énergétique soit 2 797 €/habitant/an contre 2500 € au niveau régional.

**963 ménages sont en précarité énergétique logement ou mobilité soit 28,6% des ménages.**

(contre 20,2 % au niveau national)

La précarité énergétique se traduit par

- Une dépense moyenne annuelle de carburant pour les mobilités quotidiennes de 1395 € (1 362 € au niveau national).
- 785 ménages en précarité logement (23,3% contre 13.9% au niveau national).

La production d'énergie à partir de sources renouvelables

**La production d'énergie renouvelable locale représente 17,8% des consommations du territoire.**

(Soit 30 GWh d'énergie par an).

La principale énergie renouvelable est le bois énergie avec 26 GWh dont 2,7 GWh en chaufferie et 22,9 GWh comme bois de chauffage chez les particuliers. La seconde production est le



## ANNEXES

Photovoltaïque avec 3 GWh

Enfin, on note la présence de centrales hydroélectriques qui produisent 1,3 GWh d'énergie.

Emissions de Gaz à effet de serre par source et secteur

**Le territoire de la CCBVG émet chaque année 63 000 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, soit 9 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par habitant et par an**

Ce dernier chiffre est supérieur à la moyenne régionale qui est de 5 kt eq CO<sub>2</sub>. Cela s'explique par les émissions agricoles, mais ces émissions servent à produire une alimentation qui n'est pas consommée uniquement localement

Le principal secteur émetteur de GES est celui de l'agriculture (41 kt eq. CO<sub>2</sub>) suivi des transports (14). Ceci s'explique par le caractère rural du territoire.

l'air par source et secteur

**Le territoire de la CC émet chaque année environ 713 tonnes de polluants atmosphériques soit 100 kg/habitant/an.**

Les émissions par habitant sont supérieures aux émissions régionales (40 kg), mais les émissions par ha sont proches de celles régionales (27kg/ha localement contre 32 kg/ha au niveau régional).

Le secteur le plus émetteur est l'agriculture, ceci s'explique par le caractère rural du territoire

Stockage de carbone

**Le stockage de carbone couvre 90% des émissions annuelles du territoire**

Le territoire de la CCBVG stock actuellement 57 224 tonnes de CO<sub>2</sub> dans ses forêts, ses sols...

L'artificialisation des sols déstocke chaque année 180 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>

### ULNERABILITE DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Catastrophes naturelles et risques naturels

**Le PLUI de la communauté de communes est en cours d'élaboration. Les risques naturels liés au climat sont les inondations, l'érosion, les incendies et le retrait gonflement des argiles**

29 arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris sur le territoire Bastides et Vallons du Gers. Ces arrêtés sont principalement liés aux tempêtes de 1999 et 2009 (inondations, coulées de boues, mouvement de terrain ...)

Climat Passé et futur (en Midi

observations et projections

**Les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario.**

Sur la seconde moitié du XXI<sup>e</sup> siècle, l'évolution de la température moyenne annuelle diffère significativement selon le scénario considéré. Le seul qui stabilise le réchauffement est le scénario RCP2.6 (lequel intègre une politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO<sub>2</sub>).

**Sans politique climatique (scénario RCP8.5), le réchauffement pourrait atteindre 4°C à l'horizon**

Quel que soit le scénario considéré, les projections climatiques montrent peu d'évolution des précipitations annuelles d'ici la fin du XXI<sup>e</sup> siècle. Cette absence de changement en moyenne annuelle masque cependant des contrastes saisonniers

## ANNEXES

### Les projections climatiques montrent une augmentation du nombre de journées chaudes

En lien avec la poursuite du réchauffement. Sur la première partie du XXI<sup>e</sup> siècle, cette augmentation est similaire d'un scénario à l'autre.

### Les projections climatiques montrent une diminution des besoins en chauffage

Jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario.

### les projections climatiques montrent une augmentation des besoins en cli

Jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario

## POTENTIELS DU TERRITOIRE

### Potentiel en Maitrise de l'énergie

#### Une baisse de 49% de la consommation annuelle est possible.

En appliquant les hypothèses du scénario national Bas Carbone au territoire de la CCBVG nous pourrions passer d'une consommation annuelle de 161 GWh à 82 GWh soit une baisse de 79 GWh (49

### Potentiel en production d'énergie renouvelables

#### Un potentiel global de production d'énergie renouvelable à hauteur de 174 GWh, soit u multiplication par 5,1 de la production actuelle.

Cette estimation est basée sur : La valorisation de l'accroissement volumique annuel de la forêt, la valorisation des toitures et zones artificialisées (décharges, carrières, plans d'eau ...) du territoire par le photovoltaïque, le développement des pompes à chaleur, de la géothermie et du solaire thermique dans les bâtiments, la valorisation de la biomasse agricole par la production de

Un potentiel de développement des réseaux de chaleur sur les communes de : Marcillac (9GWh), Plaisance du Gers (10 GWh).

### Potentiel en diminution des GES

#### Une baisse 63% d'émission des GES est possible.

L'application de la stratégie nationale bas carbone au territoire permet de passer de 63 000 tonnes z à effet de serre aujourd'hui à 23 000 tonnes en 2050 soit une baisse de 63%

### Potentiel de stockage du carbone et adaptations aux changement climatiques

#### Un potentiel de stockage supplémentaire de 47% est possible.

Le stockage carbone aujourd'hui est de 57 224 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>. Le potentiel supplémentaire est de 27 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, soit un potentiel total : 84 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>

En appliquant des pratiques permettant de stocker du carbone, chaque ha agricole peut stocker ne équivalent CO<sub>2</sub> supplémentaire par an.

#### Il existe d'autres potentiel d'adaptation : Végétalisation des centres bourgs, lutte contre la surchauffe dans les logements, mise aux normes des stations d'épuration ...

### Potentiel en diminution des polluants atmosph

#### Une baisse de 40% est possible.

En appliquant les hypothèses du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques on peut diminuer les émissions de 288 tonnes soit une baisse de 40%





## ANNEXES



## ANNEXES

# PRINCIPALES SOURCES & RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Dossier complet <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM>  
Dossier complet Plaisance <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM>  
Dossier complet CCBVG <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI>  
Dossier complet Gers <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP>

### **BSERVATOIRE DES TERRITOIRES**

Ensemble de données [www.observatoire-territoires.gouv.fr](http://www.observatoire-territoires.gouv.fr)

### **TUDE COMMERCE DE PROXIMITE**

Menée par les chambres de commerce et de l'industrie (CCI) du Gers et des Hautes  
Septembre 2022.

### **E 2022**

Menée par le cabinet Inddigo. Marché à bon de commande de l'ANCT, financé à 100%. Rendu

### **ONNEES ISSUES DE DOCUMENTS EXISTANTS OU EN COURS DE CONCEPTION**

Contrat de Relance et de Transition Écologique du Pays du Val d'Adour  
urbanisme Intercommu  
Conventions d'adhésion PVD 2021  
Contrats Bourgs Centres Occitanie  
Documentation « de la chambre des métiers et de l'artisanat du Gers (CMA)



# ANNEXE 2

## FICHES SIGNALÉTIQUES



## MARCIAC

La ville de Marciac est une bastide royale fondée à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. C'est une commune rurale  
 es habitants sont appelés les Marciacais ou Marciacaises. C'est une bastide à deux axes de modèle gascon  
 (église en retrait par rapport à la place centrale). Elle est organisée autour d'une place centrale à arcades, qui  
 est la plus grande place du Gers (133 x 78 mètres) et dont la vocation d'origine, militaire, permettait de loger au  
 besoin un millier de soldats. Aujourd'hui la commune s'identifie par les arts et la culture et accueille un festival  
 de Jazz d'envergure internationale « Jazz in Marciac ».

### A COMMUNE EN QUELQUES INDICATEURS

**Une tendance du nombre des habitants en baisse, une population déjà âgée qui vieillit**

Nombre d'habitants en 201

Indice de jeunesse 2018

(Fait le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle âgée de 60 ans et plus)

Part des personnes âgées de 6 ans et plus en 201 12.5%, Gers 35%

**Des familles de moins en moins nombreuses, à faibles revenus et très dépendantes**  
 de personnes par ménage 201

Taux de dépendance économique 2018

(rapport entre la population âgée 65 ans et plus et celle de 15 à 64 ans en âge de travailler)

Taux d'activité 2018

(Fait le rapport entre le nombre d'actifs (occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante)

Part des foyers fiscaux imposés en 2019

Revenu mensuel moyen en 2019

Médiane de revenu annuel disponible par unité de consommation en 2019

**L'emploi de proximité important mais une légère tendance à la baisse.**

Indicateur de concentration d'emploi 201

(égal au nombre d'emplois dans la commune pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la commune)

Emploi total en 201

Nombre d'établissements sur la commune en 2022

**Un commerce de qui nécessite de l'attentio**

Dirigeants âgés de 60 ans et plus en 2022

Potentiel transmissions d'établissements salariés concernés)

Part des activités implantées en centre

de vacance commerciale en centre

Evolution du nombre d'établissements 2015/2022 :

Arrêts d'activités envisagées dans les 3 à 5 ans : tissu ameublement, restaurant)

**Une vacance faible mais des résidences secondaires reflétant la nature touristique de**

Résidences principales 201

Résidences secondaires en 201

Logements vacants 201

**mobilité pendulaire et des mobilités actives déjà très présentes et encourageantes**

Actifs ayant leur emploi dans la commune de résidence en 2019

Part des mobilités actives pour se rendre au travail en 2019



## ANNEXES

Une offre de soin de premier recours carencée en 2021, presque satisfaisante en 2018, qui pourrait encore se dégrader à l'avenir (vieillesse de la population et des professionnels de santé)

Indicateur APL 2021

Accessibilité. Potentiel. L'observatoire prend en compte : la proximité des médecins accessibles, en moins de 70 m.

Classification ARS

Classification ARS 2022 : Zone d'intervention Prioritaire / Zone d'Action Complémentaire

### AUTOFINANCEMENT

CAF nette 20

CAF nette 202

CAF nette 202

CAF nette 202

CAF nette 202

<i>Ce qui dépend directement de la Mairie/CC</i>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Un territoire en développement</li><li>- Une volonté des élus<ul style="list-style-type: none"><li>o De changement et d'évolutions pour le bien/mieux vivre des</li><li>o D'impliquer les acteurs et</li></ul></li><li>- d'autofinancement permettant d'envisager des projets</li><li>- Une identité culturelle et artistique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une place donnée à la voiture</li><li>- Un profil urbain très minéral (îlots de</li></ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	
<i>Ce qui ne dépend pas directement/uniquement de la Mairie/CC</i>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Un CRTE évolutif et signé et un PCAET en cours de construction</li><li>- Attraction des porteurs de projets pour le recyclage des friches</li><li>- Une association des commerçants très</li><li>- Attractivité des porteurs de projet</li><li>- Grand Site Occitanie/Bourg</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Éloignement des axes routiers majeurs et des pôles urbains (Tarbes, Auch, Pau)</li><li>- Importante surface de friches</li></ul>

## ANNEXES

### enjeux spécifiques

- Habitat rénovation urbaine et patrimoine
  - o Lutte contre la vacance
  - o Adaptation au vieillissement et à l'accueil de nouveaux habitants
  - o Mise en œuvre de zones d'habitat partagé (résidence seniors).
- Economie, services et tourisme
  - o Maintien/développement du tissu économique existant et du niveau de service
  - o contre la vacance commerciale en centre
  - o Dynamiser l'activité du lac
  - o Réduire l'effet de saisonnalité (Marciac La Créative)
  - o Traiter l'importante surface de friches (EPFO)
  - o Développer les filières innovantes (métiers d'art) et accompagner les por
- Espace public, nature et mobilités
  - o Aménagements des mobilités actives pour fluidifier les parcours entre les polarités de la ville
  - o Lutte contre l'autosolisme
  - o Lutte contre ilots de chaleur
  - o
- écologique et énergétique
  - o Baisse de la consommation des bâtiments et éclairages publics
  - o Production d'énergie verte
  - o Préservation de la biodiversité

### actions phares

- Actions PVD 2022
  - o Création d'un Gymnase
  - o Création d'un parking en ombrière au gymnase (AREC)
  - o Marciac la Créative
  - o Création de 8 logements sociaux
  - o d'une maison France services.
- Actions PVD 2023/2026 :
  - o **A l'échelle du Pays et de la CCBVG**
    - Concevoir et réaliser une Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
    - Coconstruire et réaliser un Plan d'action « commerce de proximité
    - Coconstruire et réaliser un Plan d'action
    - Coconstruire et réaliser un plan d'action « offre de soin de 1
  - o **Validé en équipe projet**
    - Evolution de la maison France service vers un accompagnement spécialisée des porteurs de projets liés à la culture
    - on d'un espace immersif et création d'un espace de
    - réation d'une micro
    - Pérennisation/Evolution du itinéraire bis, Marciac la Créative artistes (étape 2)
    - Création d'un centre territorial de santé
    - Développer les activités de la base nautique du lac (Mini port et l'espace d'accueil de la résidence tourisme)
    - Signalétique et animation du Lac
    - Végétalisation de la place du chevalier d'Antras
    - du jardin de l'ancienne école maternelle
    - Logements sociaux en partenariat avec le toit de

## ANNEXES

- espace d'accueil avec mise en œuvre d'un GIP
- Création d'une unité de production photovoltaïque l'ancienne décharge
- Création d'une ombrière photovoltaïque au tennis
- Aménagement de cheminements doux (rue Saint                    rue notre dame).
- Requalification du Café Zik / Lac (CCBVG)

## PLAISANCE DU GERS

Bourg centre au carrefour des Pyrénées et de la Gascogne, isolé à 15 minutes de grands centres Auch, Tarbes, Pau). Un urbanisme né de la jonction de deux bastides (une originalité dans le sud ouest). Un paysage rural dessiné par l'hydrographie : l'Arros sculpte la commune du fait de ses zones inondables, rive gauche urbaine et habitée, rive droite activités économiques et loisirs.

### A COMMUNE EN QUELQUES INDICATEURS

**Une tendance du nombre des habitants à la baisse, une population déjà âgée qui avance en âge augmentant le risque de perte d'autonomie, une absence d'équipement pour les personnes âgées**

Nombre d'habitants en 201

Indice de jeunesse

\* Est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle âgée de 60 ans et plus

Part des personnes âgées de 6 ans et plus en 201

**Des familles de moins en moins nombreuses, à faibles revenus et très dépendantes**  
de personnes par ménage 201

Taux de dépendance économique 2018

\* Est le rapport entre la population âgée 65 ans et plus et celle de 15 à 64 ans en âge de travailler

Taux d'activité 2018

\* Est le rapport entre le nombre d'actifs (occux et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante

Part des foyers fiscaux imposés en 2019

Revenu mensuel moyen en 2019

Médiane de revenu annuel disponible par unité de consommation en 2019

**L'emploi de proximité important mais une légère tendance à la baisse.**  
concentration d'emploi 201

\* Est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone

Emploi total en 201

Nombre d'établissements sur la commune en 2022

**Un commerce de proximité qui nécessite de l'attention.**

Dirigeants âgés de 60 ans et plus en 2022

transmissions d'établissements

salariés concernés)

(Données CHA65 01/00/2022)

Part des activités implantées en centre

Taux de vacance commerciale en centre

Evolution du nombre d'établissements 2015/2022 :

Arrêts d'activités envisagées dans les 3 à 5 ans : 5 (Boulangerie, Boucherie, Esthétique, Tabac  
chambres d'hôtes)

**Une vacance logement importante et**

Résidences principales 201

Résidences secondaires en 201

Logements vacants 201

**et des mobilités actives déjà présentes**

Actifs ayant leur emploi dans la commune de résidence en 2019

Part des mobilités actives pour se rendre au travail en 2019





## ANNEXES

Une offre de soin de premier recours presque carencée en 2021, presque satisfaisante en 2018, qui pourrait encore se dégrader à l'avenir (vieillesse de la population et des professionnels de santé)

Indicateur APL 2021

Accessibilité. Forêtville, l'accès au grand et la proximité des médecins accessibles en moins de 10 min.

Classification ARS

Classification ARS 2022 Zone d'intervention Prioritaire Zone d'Action Complémentaire

### AUTOFINANCEMENT

CAF nette 2019

CAF nette 2020

CAF nette 2021

CAF nette 2022/2026 Tendence à la baisse

Source Conseiller aux Décideurs Locaux

<i>Ce qui dépend directement de la Mairie/CC</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une volonté des élus               <ul style="list-style-type: none"> <li>o De changement et d'évolutions pour le bien/mieux vivre des</li> <li>o D'impliquer les acteurs et</li> <li>o De s'inscrire pleinement dans la transition écologique</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une capacité d'autofinancements très</li> <li>- » entrevue (autour de / orgue) mais à définir</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	
<i>Ce qui ne dépend pas directement/uniquement de la Mairie/CC</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ouverture du centre départemental de et d'une nouvelle caserne du SDIS en 2023</li> <li>- La présence de « » sur la commune (tourisme/cheminements, production d'énergies vertes ...)</li> <li>- Une présence origina</li> <li>- Un tissu associatif dynamique (social,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une circulation en centre</li> <li>- Une vacance en centre commerces forte (rue Adour)</li> <li>- Une zone de loisirs en zone inondable rgent du camping)</li> <li>- Une population très vieillissante qui nécessite une adaptation et un accompagnement</li> <li>- Un effet COVID qui fragilise le bénévolat</li> </ul>

## ANNEXES

### NJEUX SPECIFIQUES

- Habitat rénovation urbaine et patrimoine
  - o Lutte contre la vacance habitat en centre ville (rue Adour entre les 2 bastides)
  - o Adaptation au vieillissement et à l'accueil de nouveaux habitants
- Economie, services et tourisme
  - o Maintien/développement du Tourisme / commerce (transfert du camping)
  - o Lutte contre la vacance commerciale ville (rue Adour et les 2 places)
  - o Accompagnement des porteurs de projets
- Espace public, nature et mobilités
  - o Sécurisation et aménagements des mobilités actives
  - o Revitaliser la place de la Mairie
  - o Végétaliser le tissu urbain
- écologique et énergétique
  - o Baisse de la consommation des bâtiments et éclairages publics
  - o Production d'énergie verte (Photovoltaïque et Hydroélectrique)
  - o Lutte contre l'autosolisme

### Actions phares PVD

- - o Aménagement du Centre Territorial de Santé
  - o Rénovation énergétique de l'immeuble de Mentque
  - o Baisse de la consommation de l'éclairage public (LED + Nuit noire) phase
  - o Construction d'une nouvelle caserne SDIS
  - o élargissement des
  - o tion de l'école maternelle (1ere tranche) (CC)
- - o A l'échelle du Pays et de la CCBVG
    - Concevoir et réaliser une Opération d'Amélioration de l'Habitat (
    - Coconstruire et réaliser un
    - Coconstruire et réaliser un
    - Coconstruire et réaliser un plan d'actions « offre de soin de 1
  - o Validé en équipe projet
    - Baisse de la consommation éclairage public (Nuit noire)
    - Aménagement et sécurisation de l'entrée de ville D946/EST
      - Mise en accessibilité PMR du Centre Territorial de Santé / Phase 1
      - Du camping au Centre Territorial de Santé
    - Rénovation de l'école maternelle (2nd tranche) (CC)
    - : Transfert immeuble Lagnoux et rénovation complète (dont énergétique)
- - o Déplacement du camping (actuellement en zone inondable)
  - o Cité de l'orgue (si étude de faisabilité concluante)
  - o Aménagement du Cinéma
  - o Aménager une zone de basket 3\*3 aux arènes
  - o Accompagnement des porteurs de projets privés
    - Projet de résidence senior (16 logements) avec organisme privé «
    - Usine Fitan (8800m<sup>2</sup>)
  - o Aménagement de la place de la Mairie
  - o gement et sécurisation de l'entrée de ville D946/EST

## ANNEXES

- Franchissement de l'Arros (Passerelle), parcours de l'Arros/Lac / Phase 3 ;
- Création d'un cheminement piéton le long de la RD946 : encorbellement de la sente / sente piétonne sur platelage bois/ Phase 4
- Baisse de la consommation éclairage public
  - sur 10 quartiers supplémentaires, passage en LED de l'éclairage des équipements sportifs (Stade de Rugby, stade Vives, salle omnisports, courts de
  - ssage en LED des 400 derniers points lumineux
- : construction d'un bloc sanitaires et végétalisation (CC)



# ANNEXE 3

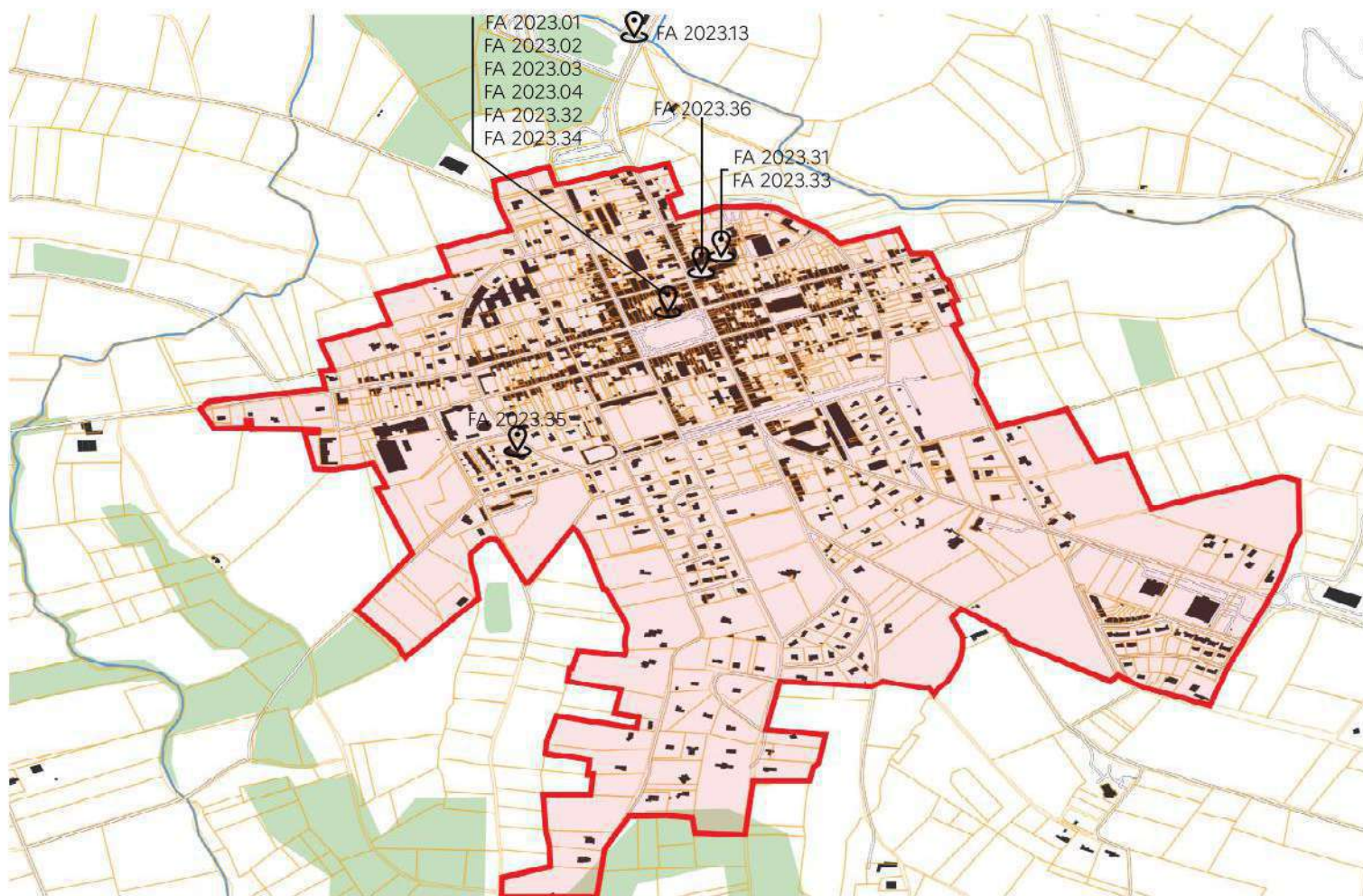
## PÉRIMÈTRES ORT



## ANNEXES

# MARCIAC

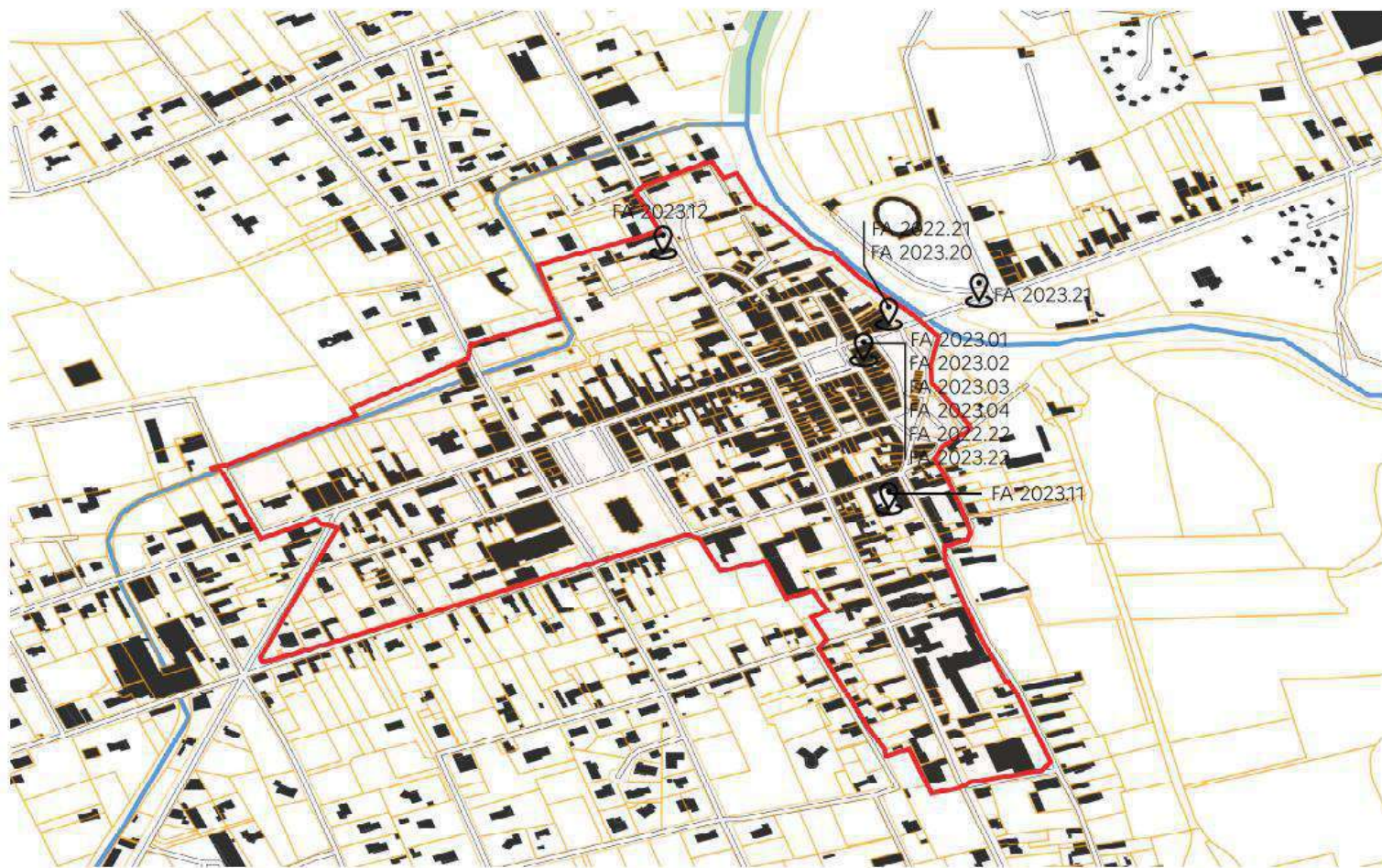
## Périmètre d'intervention ORT



Le périmètre d'intervention ORT a été défini selon le zonage du Plan Local d'Urbanisme de Marciac (Ua, Ub, Uc, Ue, AU) Le centre de Marciac est marqué par sa bastide déjà densément occupée par des commerces, des lieux culturels et des services. Aujourd'hui il est nécessaire de conquérir l'espace disponible au-delà du chemin de ronde de la bastide en recyclant l'importante surface de friches et en comblant les dents creuses à proximité immédiate du cœur de la commune.

# PLAISANCE

## Périmètre d'intervention ORT



Le périmètre d'intervention ORT a été défini pour correspondre au centre-ville de Plaisance, selon l'histoire du patrimoine ancien et les usages traditionnels ou modernes. Le centre de Plaisance est marqué par sa structure à deux bastides juxtaposées. Ce périmètre comprend l'essentiel de l'offre de commerce de proximité, des services publics et du patrimoine historique.

# ANNEXE 4

## PLAN D ACTION



# ANNEXES

## PLAN D'ACTIONS

N°	Orientations CRTE/PVD - Mesures PVD - Actions PVD	MOA	PERIMETRE	MATURITE	PRORITES	ANNEES	FICHES
<b>1,00</b>	<b>Agir pour la qualité de vie</b>	<b>CRTE</b>					
1,10	Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous	PETIT					
1,11	Construction d'une nouvelle caserne SDIS	PLAISANCE	PLAISANCE	ENGAGE	FORT	2022	2022.20
1,121	Crèche (augmentation des plages horaires et du nombre de places) ETAPE 1	CCBVG	PLAISANCE ORT	REALISE	FORT	2022	REALISE
1,122	Crèche Transfert vers immeuble LAGNOUX avec rénovation complète (Dont énergétique) ETAPE 2	CCBVG	PLAISANCE ORT	VALIDE	FORT	2023	2023.12
1,311	rénovation de l'école maternelle - TRANCHE 1 (rénovation des sanitaires et de la chaudière/réseaux)	CCBVG	PLAISANCE ORT	REALISE	FORT	2022	REALISE
1,312	rénovation de l'école maternelle - TRANCHE 2 ( Menuiseries extérieures et mise en accessibilité/conformité PMR)	CCBVG	PLAISANCE ORT	VALIDE	FORT	2023	2023.11
1,14	Aménagement du cinéma	PLAISANCE	PLAISANCE ORT	EN PROJET	MEDIAN	2024/2026	
1,15	Construction d'un bloc sanitaire à la piscine (en remplacement de l'Algéco)	CCBVG	PLAISANCE	EN PROJET	MEDIAN	2024/2026	
1,16	Création d'un gymnase	MARCIAC	MARCIAC	REALISE	MEDIAN	2022	REALISE
1,17	Création d'une micro folie	MARCIAC	MARCIAC ORT	VALIDE	FORT	2023	2023.31
1,18	Création d'une Maison France Services	MARCIAC	MARCIAC ORT	REALISE	FORT	2022	REALISE
1,19	Evolution de la maison France services vers un accompagnement des porteurs de projets liés à la culture	MARCIAC	MARCIAC ORT	VALIDE	FORT	2023	2023.32
1,191	Création d'un espace immersif et création d'un espace de coworking - Tranche 1	MARCIAC	MARCIAC ORT	VALIDE	FORT	2023	2023.33
1,192	Création d'un espace immersif et création d'un espace de coworking - Tranche 2	MARCIAC	MARCIAC ORT	EN PROJET	FORT	2024/2026	
1,193	Création d'un espace d'accueil avec mise en œuvre d'un GIP	MARCIAC	MARCIAC ORT	EN PROJET	FORT	2024/2026	
1,194	Réaménagement de l'aire des gens du voyage	CCBVG	MARCIAC	EN PROJET	MEDIAN	2024/2026	
<b>1,20</b>	<b>Diversifier et adapter l'offre de logement en centre ville (hébergement temporaire, colocations, petits ménages ...)</b>	<b>PETIT</b>					
1,21	Création de 8 logements sociaux en centre-ville	MARCIAC	MARCIAC ORT	REALISE	MEDIAN	2022	REALISE
1,22	Création de logements sociaux à la closerie des Lilas	EPFO	MARCIAC ORT	VALIDE	MEDIAN	2023	EPFO
<b>1,30</b>	<b>Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique)</b>	<b>PETIT</b>					
1,31	Réaliser une étude pré-opérationnelle OPAH	PETIT	CCBVG	VALIDE	FORT	2023	2023.04
1,32	Concevoir et réaliser une Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	CCBVG	CCBVG	VALIDE	FORT	2024/2026	
<b>1,40</b>	<b>Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements,</b>	<b>PETIT</b>					
1,41	Réaliser une étude / diagnostic des mobilités	PETIT	MARCIAC/PLAISANCE	REALISE	FORT	2022	REALISE
1,42	Concevoir un plan "mobilités"	MARCIAC/PLAISANCE	CCBVG	VALIDE	FORT	2023	2023.03
1,431	Aménagement et sécurisation de l'entrée de ville D946/EST - Phase 1 - Mise en accessibilité PMR du CTS	PLAISANCE	PLAISANCE	VALIDE	FORT	2023	2023.20
1,432	Aménagement et sécurisation de l'entrée de ville D946/EST - Phase 2 - du Camping au Centre Territorial de Santé	PLAISANCE	PLAISANCE ORT	VALIDE	FORT	2023	2023.21
1,433	Aménagement et sécurisation de l'entrée de ville D946/EST - Phase 3 - Franchissement de l'Arros (Passerelle), parcours arènes centre ville	PLAISANCE	PLAISANCE ORT	EN PROJET	FORT	2024/2026	
1,434	Aménagement et sécurisation de l'entrée de ville D946/EST - Phase 4 - Création d'un cheminement piéton (Encorbellement de la sente, si	PLAISANCE	PLAISANCE	EN PROJET	MEDIAN	2024/2026	
1,441	Création d'un parcours "Itinéraire bis, Marciac la Créative" étape 1	MARCIAC	MARCIAC ORT	REALISE	MEDIAN	2022	REALISE
1,442	Création d'un parcours "Itinéraire bis, Marciac la Créative" étape 2 (Pérénisation et amélioration par les artistes)	MARCIAC	MARCIAC ORT	VALIDE	MEDIAN	2023	2023.34
1,451	Aménagement de cheminements doux (rue Saint-Justin / rue Notre Dame) - TRANCHE 1	MARCIAC	MARCIAC ORT	EN PROJET	MEDIAN	2024/2026	
1,452	Aménagement de cheminements doux (rue Saint-Justin / rue Notre Dame) - TRANCHE 2	MARCIAC	MARCIAC ORT	EN PROJET	MEDIAN	2024/2026	
<b>1,50</b>	<b>Sécuriser et renforcer l'offre de soin de premier recours (dont la prévention)</b>	<b>PETIT</b>					
1,51	Aménagement du Centre Territorial de Santé	PLAISANCE	PLAISANCE ORT	ENGAGE	FORT	2022	2022.21
1,52	Création d'un centre territorial de santé	CD32/MARCIAC	MARCIAC ORT	VALIDE	FORT	2023	2023.35
1,53	Coconstruire et réaliser un plan d'action "offre de soin de 1er recours et prévention"	MARCIAC/PLAISANCE	CCBVG	VALIDE	FORT	2023	2023.01
<b>2,00</b>	<b>Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine</b>	<b>CRTE</b>					
<b>2,10</b>	<b>Requalifier et/ou aménager les espaces publics en lieu de vie</b>	<b>PETIT</b>					
2,11	Aménagement paysagé de la place de la Mairie	PLAISANCE	PLAISANCE ORT	EN PROJET	FORT	2024/2026	
2,12	Aménager une zone de basket 3*3 aux Arènes	PLAISANCE	PLAISANCE	EN PROJET	FAIBLE	2024/2026	
<b>2,20</b>	<b>Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement</b>	<b>PETIT</b>					
2,21	Végétalisation de la place du Chevalier d'Antras	MARCIAC	MARCIAC ORT	VALIDE	MEDIAN	2023	2023.36
2,212	Végétalisation du jardin de l'ancienne école maternelle	MARCIAC	MARCIAC ORT	VALIDE	MEDIAN	2023	2023.37
2,22	Végétalisation des écoles et de l'aire des gens du voyage	CCBVG	MARCIAC	EN PROJET	MEDIAN	2024/2026	
2,23	Végétalisation des 2 piscines (Marciac et Plaisance)	CCBVG	CCBVG	EN PROJET	MEDIAN	2024/2026	
<b>2,30</b>	<b>Rénovation énergétique des bâtiments publics</b>	<b>PETIT</b>					
2,31	Rénovation énergétique de l'immeuble de Mentque	PLAISANCE	PLAISANCE ORT	REALISE	MEDIAN	2022	REALISE
2,321	baisse de la consommation de l'éclairage public - phase 1 (LED+NUIT NOIRE)	SDEG32/PLAISANCE	PLAISANCE	ENGAGE	FORT	2022	2022.22
2,322	baisse de la consommation de l'éclairage public - phase 2 (NUIT NOIRE TESTS SUR 5 QUARTIERS EN SODIUM)	SDEG32/PLAISANCE	PLAISANCE	VALIDE	FORT	2023	2023.22
2,323	baisse de la consommation de l'éclairage public - phase 3 (NUIT NOIRE TESTS SUR 10 QUARTIERS EN SODIUM / ECLAIRAGE LED EQUIPEM	SDEG32/PLAISANCE	PLAISANCE	EN PROJET	FORT	2024/2026	
2,324	baisse de la consommation de l'éclairage public - phase 4 (CHANGEMENT PROGRESSIF SODIUM VERS LED DES 400 POINTS LUMINEUX RE:	SDEG32/PLAISANCE	PLAISANCE	EN PROJET	FORT	2024/2026	
2,33	Création d'un parking en ombrière photovoltaïque au gymnase	MARCIAC?	MARCIAC	REALISE	FORT	2022	REALISE
2,34	Création d'une unité de production photovoltaïque à l'ancienne décharge	MARCIAC	MARCIAC	EN PROJET	FORT	2024/2026	
2,35	Création d'un parking en ombrière photovoltaïque au tennis	MARCIAC	MARCIAC	EN PROJET	FORT	2024/2026	
<b>3,00</b>	<b>Agir pour le développement économique et l'emploi</b>	<b>CRTE</b>					
<b>3,10</b>	<b>Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission</b>	<b>PETIT</b>					
3,11	Réaliser une étude/diagnostic commerce de proximité	PETIT	MARCIAC/PLAISANCE	REALISE	FORT	2022	REALISE
3,12	Coconstruire et réaliser un plan d'action "commerce de proximité"	MARCIAC/PLAISANCE	CCBVG	VALIDE	FORT	2023	2023.02
<b>3,20</b>	<b>Soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique</b>	<b>PETIT</b>					
3,21	Déplacement du camping (actuellement en zone inondable)	PLAISANCE	PLAISANCE	EN PROJET	FORT	2024/2026	
3,22	Cité de l'orgue (si étude de faisabilité concluante)	PLAISANCE	PLAISANCE	EN PROJET	MEDIAN	2024/2026	
3,23	Signalétique et animation du lac	MARCIAC	MARCIAC	EN PROJET	MEDIAN	2024/2026	
3,24	Développer l'activité de la base nautique du lac (Mini-port et espace d'accueil de la résidence de tourisme)	MARCIAC	MARCIAC	EN PROJET	MEDIAN	2024/2026	
<b>3,30</b>	<b>Recenser les friches et les locaux commerciaux disponibles et accompagner les porteurs de projets</b>	<b>PETIT</b>					
3,31	Vente du café ZIK / Lac	CCBVG	MARCIAC	VALIDE	MEDIAN	2023	2023.13
3,32	Accompagner les porteurs de projets (Résidence seniors 16 logements, Usine fitan de 8800m2 ...)	PLAISANCE	PLAISANCE	EN PROJET	MEDIAN	2024/2026	
<b>3,40</b>	<b>Attirer et faciliter l'installation des nouveaux arrivants (actifs, jeunes ...), Favoriser le maintien des jeunes actifs du territoire</b>	<b>PETIT</b>					
<b>3,50</b>	<b>Faciliter la consolidation des emplois précaires ou saisonniers</b>	<b>PETIT</b>					
<b>4,00</b>	<b>S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences</b>	<b>CRTE</b>					
4,10	Impulser une logique de complémentarité des équipements et des dispositifs à l'échelle du Pays	PETIT					
4,20	Conseiller les communes dans les projets de renforcement de l'activité en centre-ville	PETIT					
<b>4,21</b>	<b>Chefs de projets PVD</b>	<b>PETIT</b>	<b>PETIT</b>	<b>REALISE</b>	<b>FORT</b>	<b>2022</b>	<b>REALISE</b>
4,30	Assurer l'animation du réseau de partenaires	PETIT					
4,40	Accompagner les communes dans la définition d'un plan guide 2030/2050	PETIT					



# ANNEXE 6

## MAQUETTE FINANCIÈRE





# ANNEXE 7

## CHARTRE GRAPHIQUE ET UTILISATION DES LOGOS



## ANNEXES

### LOGO

L'utilisation du logo est strictement réservée aux structures et projets qui ont reçu le soutien ou sont en partenariat avec le programme *Petites villes de demain*. Ce logo ne peut être utilisé seul. Il doit être utilisé avec celui de l'ANCT.



#e85957

R : 232 C : 2  
V : 89 M : 77  
B : 87 J : 59  
N : 0



#184590

R : 24 C : 99  
V : 69 M : 78  
B : 144 J : 2  
N : 0



### COULEURS SECONDAIRES



#494d7a

R : 73 C : 81  
V : 77 M : 71  
B : 122 J : 27  
N : 12



#e57d40

R : 229 C : 6  
V : 125 M : 60  
B : 64 J : 79  
N : 0



#9cb94d

R : 156 C : 47  
V : 185 M : 9  
B : 77 J : 83  
N : 0

## FICHE ACTION N°

# Construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours

Orientation stratégique	<p>Objectif stratégique 1 : Agir pour la qualité de vie</p> <p>Orientation stratégique Garantir des services de qualité et accessibles à tous</p>
Action nom	Construction d'un centre d'incendie et de secours
	ENGAGEE 2022
Niveau de priorité	/MEDIAN/FAIBLE
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Construction d'un centre d'incendie et de secours</p> <p>Les locaux de l'actuel CIS étant vétustes, sous dimensionnés et ne répondant plus aux normes d'hygiène, de sécurité et de mixité nécessaires à la qualité du service, le SDIS 32 a inscrit dans sa programmation pluriannuelle d'investissement la construction d'un nouveau casernement.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat, Département, SDIS,</li> <li>- Communes du secteur de 1</li> </ul>
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Communes du secteur de 1</p> <p><i>Dont commune de Plaisance</i></p> <p>Département</p>
Calendrier	<p><b>Concertation avec les partenaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Signature de la convention de participation financière des partenaires</b></li> <li>- trimestre 202</li> <li>- Cession de la parcelle au SDIS (16 novembre 2022)</li> </ul>



	<p><b>Choix du maitre d'œuvre, coordonnateur et démarches réglementaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- semestre 202</li> <li><b>: Réalisation des travaux</b></li> <li>- semestre 2023 et 1 semestre 2024</li> <li><b>: Ouverture du CIS</b></li> <li>- trimestre 2024</li> </ul>
Lien autres programmes territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de Ouverture du CIS au 4 trimestre 2024
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire et particulièrement des 6 communes PVD
	<p>Dossier de présentation du 12 janvier 2022</p> <p>Convention de participation financière signée le 20 juin</p> <p>Délibération du conseil municipal du 16 novembre 2022</p>

## FICHE ACTION N°

# Aménagement du Centre Territorial de Santé (CTS) (Plaisance du Gers)

Orientation stratégique	<p>Objectif stratégique 1 : Agir pour la qualité</p> <p>: Orientation stratégique sécuriser et renforcer l'offre de</p>
Action nom	Aménagement du Centre Territorial de Santé à l'ancienne
	ENGAGEE 2022
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Plaisance du Gers
Description de l'action	<p>Une offre de soin de premier recours presque carencée en 2021, alors qu'elle était presque satisfaisante en 2018 encore se dégrader à l'avenir (vieillesse de la population et des professionnels de santé)</p> <p>Indicateur APL 2021 : 2.52 (Gers 2.84) (2018 : 3.9 (CC 3.6, Gers 4))</p> <p>Classification ARS</p> <p>Le Département du Gers porte une politique lutter contre les déserts médicaux en facilitant l'ouverture de Centres Territoriaux de Santé dans le Gers (CTS).</p> <p>La candidature de Plaisance été retenue pour l'ouverture d'un CTS en 2022. ci accueillera dans les locaux de l'ancienne trésorerie 3 médecins généralistes.</p> <p>d'aménager l'ancienne trésorerie en CTS pouvant</p> <p>: 3 cabinets de consultation MG, 1 salle de consultation pour des infirmiers, 1 local pour les DASRI, 1 accueil et 1 pôle secrétariat, 1 salle d'attente et des sanitaires pour le public, des sanitaires pour le personnel soignant et un espace de repos, l'accès aux personnes à mobilité réduite, une salle de petites</p>



Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat, ARS, Europe</li> <li>- Département du Gers, Région Occitanie</li> </ul>
Dépenses prévisionnel/définitif	-
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>-</li> <li>-</li> <li>-</li> <li>- Département</li> <li>- Fonds de concours Intercommunalité</li> <li>- Fonds propres</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>: Concertation avec les partenaires, labellisation</b></li> <li>-</li> <li>- <b>Choix du maître d'œuvre, marchés et démarches réglementaires</b></li> <li>- trimestres 202</li> <li>- <b>Réalisation des travaux</b></li> <li>- trimestre 202      semestre 2023</li> <li>- <b>Ouverture du CTS</b></li> <li>- trimestre 2023</li> </ul>
Lien autres programmes territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmes des Centres Territoriaux de Santé (CTS) de la Occitanie, des départements du Gers et des</li> <li>- CRTE du Pays du Val d'Adour.</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation des étapes en 2023</li> <li>Ouverture au public      trimestre 2023</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire et particulièrement à la commune du Plaisance et aux autres communes du territoire de vie santé
	Note explicative Mairie de Plaisance



## FICHE ACTION N°

### Baisse de la consommation de l'éclairage public - Phase 1 (Plaisance du Gers)

Orientation stratégique	<p>Objectif Stratégique 2 : Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine.</p> <p>Orientation Stratégique 8 : Rénovation énergétique des bâtiments</p>
Action nom	Baisse de la consommation de l'éclairage public (passage en LED)
	ENGAGE 2022
Niveau de	
Maître d'ouvrage	SDEG32 / Mairie de Plaisance
Description de l'action	<p>Cette action s'inscrit dans un projet global de sobriété énergétique des équipements de la commune (bâtiments, éclairage public, installations sportives ...).</p> <p>s'articule en 4 phases, la phase est l'objet de cette fiche</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b> : Changement des ampoules des réverbères (sodium vers LED) (fiche action 2022.22)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o sur 600 points lumineux 200 ont été dans le cadre d'une convention de reversement du produit des CEE avec le PETR</li> </ul> </li> <li>- <b> nuit noire 24h/5h », adaptation de (fiche action 2023.22)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Sur 5 zones équipées en points lumineux au <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 4 lotissements : Chantegrenouille, Chênes, Moulin, Larramé</li> <li>▪</li> </ul> </li> <li>o Soit 50 points lumineux environ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Achats et installation d'horloges permettant le passage en nuit noire de</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- <b> : Pérennisation et déploiement de énergétique de l'éclairage public (en projet pour</b></li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Passage de 10 quartiers supplémentaire sodium) en nuit noire</li> <li>○ Passage en LED des équipements sportifs (Stade de Rugby, stade Vives, salle omnisports, courts de</li> </ul> <p>- : <b>Changement progressif des 400 points lumineux au sodium en LED (en projet 2025/2026 ou après)</b></p>
Partenaires	Département du Gers, DDT 32, Conseil Régional Occitanie, CCBVG, PETR
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Mairie de Plaisance du Gers
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passage en LED de l'éclairage public <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Années 2021 et</li> </ul> </li> <li>- : Mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> <li>○ semestre 2023</li> </ul> </li> </ul>
Lien autres programmes territorialisés	CRTE du Pays du Val d'Adour Contrat Bourg centre, Région Occitanie PCAET volontaire Communauté de commune Bastide et Vallons du Gers (en cours)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Baisse de la consommation électrique
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire et permet de participer à l'effort national de baisse de la consommation énergétique. Permet indirectement de libérer des budgets pour réaliser d'autres actions favorisant l'attractivité.
	Convention de reversement du produit des certificats d'économie d'énergie (CEE), signée le 24/09/2020

## FICHE ACTION N°

# Sécuriser et enforcer l'offre de soin de 1 recours et la prévention santé

Action transversale au Pays du Val d'Adour, aux intercommunalités et aux

Orientation stratégique	<p>Objectif stratégique 1 : Agir pour la qualité : Garantir des services de qualité et accessibles à</p> <p>: Orientation stratégique : sécuriser et renforcer l'offre de</p>
Action nom	Coconstruire et réaliser un plan d'action « offre de soin de 1 recours et prévention
	de projet PVD d 6 (Gers) et 30
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	<p>: Communauté de communes Adour Madiran : Communauté de communes Armagnac Adour : Commune de Marciac, commune de Plaisance du Gers. PÉTR du Pays du Val d'Adour aura la charge de l'animation et coordination de cette fiche action</p>
Description de l'action	<p><b>Contexte :</b> Proximité ne rime pas toujours avec accessibilité (INSEE) Face :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au vieillissement croissant (en nombre et en proportion) de la population et des professionnels de santé ;</li> <li>- A l'état de nos territoires de vie santé (TVS) qui, en 2021 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sont classés (à une exception) en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) ;</li> <li>- Montrent un indicateur APL qui se dégrade pour les médecins généralistes au mieux « insuffisant » et en majorité « carencé » ;</li> <li>- Se retrouvent très éloignés (en distance et en temps) des spécialistes et des équipements hospitaliers.</li> </ul> </li> </ul>



Devant :

L'importance pour l'attractivité et la revitalisation de nos petites villes de demain de pouvoir répondre à ces besoins légitimes et vitaux.

L'idée pour absorber la demande actuelle et futur, dans un contexte extrêmement concurrentiel, entre les territoires, de recrutement de professionnel de santé, est d'avancer simultanément dans deux dimensions :

- La première sur la présence et l'accessibilité des professionnels de santé (anticiper les départs, recruter et fidéliser ...) ;
- La seconde sur la prévention : préserver son capital santé, mieux vieillir, reculer l'âge de la dépendance ...

La seconde pourrait aider à réduire la demande sur la première et/ou participer à l'absorption de cette demande.

Pour cela, il s'agit de **Coconstruire avec les partenaires**, à l'échelle du Pays et/ou des intercommunalités **un plan d'action d'une durée de 3 à 5 ans** permettant :

- D'une part de sécuriser et de renforcer l'offre de soin de 1<sup>er</sup> recours (présence et accessibilité des professionnels de santé concernés) ;
- D'autre part de développer et d'encourager les actions de prévention « sport santé » (Manger/Bouger) afin d'agir sur les notions du « mieux vieillir » en bonne santé.
- Enfin de développer les ateliers de prévention du bien vieillir

**Formaliser et contractualiser ce plan d'action :**

- Dans le cadre d'un et/ou de plusieurs **Contrats Locaux de Santé (CLS)**, en respectant les 4 grandes thématiques définies :
  - o Prévention et promotion de la santé (ex : améliorer le recours au dépistage) ;
  - o Accès aux soins (ex : l'émergence d'une Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)) ;

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Santé environnementale (ex : actions pour une alimentation durable) ;</li> <li>○ Santé mentale (ex : la création d'un Conseil local de santé mentale (CLSM)).</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cadre pour chaque commune PVD : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ De la signature de la charte « <b>Ville Active du Plan National Nutrition Santé</b> » (PNNS) et/ou</li> <li>○ De l'obtention de label « <b>Ville Bougez Vivez</b> » :</li> <li>○ Améliorer la nutrition et la santé de la population par l'alimentation et l'activité physique.</li> </ul> </li> <li>- Dans le cadre de la <b>stratégie nationale « sport santé » 2019/2024</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie.</li> </ul> </li> </ul>
Partenaires	ARS, CPAM 32 et 65 ; Conseil Régional Occitanie, Départements 32 et 65 ; Communes signataires PVD (6) ; SDJES 32 et 65 ; Comités Olympiques et Sportifs (CDOS) 32 et 65 ; Professionnels et établissements de santé (dont les Maisons du Sport Santé) 32 et 65) ; Associations d'usagers du système de santé agréées, Caisses de retraite
Dépenses prévisionnel/définitif	Prévisionnel : Temps RH chefs de projets PVD, partenaires, acteurs,
Plan de financement prévisionnel / définitif	Prévisionnel : Pour cette étape de conception/signatures il ne sera pas fait de demandes de subventions/financements.
Calendrier	<p><b>Etape 1 : Concertation avec les partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> trimestre 2023 ;</li> </ul> <p><b>Etape 2 : Réalisation du diagnostic local de santé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 ;</li> </ul> <p><b>Etape 3 : Elaboration du programme d'actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3<sup>ème</sup> trimestre 2023</li> </ul> <p><b>Etape 4 : Signatures et mises en œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4<sup>ème</sup> trimestre 2023</li> </ul> <p><b>Etape 5 : Evaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation annuelle : 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année en cours ;</li> <li>- Evaluation à mi-contrat ;</li> <li>- Evaluation finale : en fin de contrat.</li> </ul>

<p>Lien autres programmes territorialisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmes des Centres Territoriaux de Santé (CTS) de la Région Occitanie, des départements du Gers et des Hautes-Pyrénées ;</li> <li>- Contrats Locaux de Santé, Ville Active PNNS, Plan Régional de Santé Occitanie (en cours d'élaboration) ;</li> <li>- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), en cours pour la communauté de communes Adour Madiran ;</li> <li>- Stratégie Nationale Sport Santé 2019/2024 ;</li> <li>- Plan Régional Sport, Santé, Bien Être, Occitanie 2019/2024</li> </ul>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<p>Réalisation des 4 étapes en 2023 ;  Validation du plan d'actions en 2023 pour une mise en œuvre en 2024 ;  Signatures d'au moins 1 CLS et 4 chartes ville active PNNS ;</p>
<p>Conséquence sur la fonction de</p>	<p>Participe au renforcement de l'attractivité du territoire et particulièrement des 6 communes PVD</p>
	<p>Diagnostics détaillés des conventions ORT des 3 intercommunalités du Pays ;  Plaquettes ARS : le contrat CLS mode d'emploi, ville active PNNS guide à l'usage des élus et des services communaux et intercommunaux ;  Stratégie national Sport Santé 2019/2024 ;  Plan Régional Sport, Santé, Bien Être, Occitanie 2019/2024 ;  Sport, santé, activité physique, sédentarité de quoi parle-t-on ?</p>

## FICHE ACTION N°

# Pérenniser et développer les commerces de proximité en centre

Action transversale au Pays du Val d'Adour, aux intercommunalités et aux

<p>Orientation stratégique</p>	<p>Objectif stratégique : le développement économique</p> <p>Accompagner le tissu économique local et l'innovation</p> <p>Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission ;</p>
<p>Action nom</p>	<p>Coconstruire et réaliser un plan d'action : commerces de</p>
	<p>de projet PVD d : 6 (Gers) et 30</p>
<p>Niveau de priorité</p>	
<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>Communes de Maubourguet, de Rabastens de Bigorre et de Vic en Bigorre</p> <p>Communauté de communes Armagnac Adour de Plaisance du Gers.</p> <p>Le PETR du Pays du Val d'Adour aura la charge de l'animation et de la coordination de cette fiche action</p>
<p>Description de l'action</p>	<p><b>Contexte :</b></p> <p>Face :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A la fréquentation des centres-villes en perte de vitesse ;</li> <li>- A la baisse du niveau d'activité des commerces ;</li> <li>- A la vacance importante localisée des locaux commerciaux ;</li> <li>- Aux besoins et attentes exprimés par les commerçants et les artisans...</li> </ul>



Devant :

- L'évolution de la consommation des Français ;
- Les crises successives (sanitaires, instabilité géopolitique et énergétique, hausse de prix ...) ;
- Les enjeux de transmission liés au vieillissement (en nombre et en proportion) des commerçants et artisans ;
- Les attentes exprimées par les consommateurs du territoire.

L'idée pour conserver et renforcer l'attractivité et la revitalisation de notre territoire, dans un contexte difficile et en pleine évolution, est de s'adapter pour répondre aux enjeux et relever les défis partagés à l'échelle du Pays :

- Développer des concepts innovants et des retours d'expériences à partager ;
- Développer une approche transversale (écologique, esthétique et sociale) ;

Pour cela, il s'agit de coconstruire avec les partenaires et les acteurs, un plan d'action d'une durée de 3 à 5 ans permettant :

A l'échelle du PETR et des Intercommunalités :

- De consolider les bases d'un pilotage efficace ;
- De favoriser la coopération, les synergies entre les ressources et le partage d'informations (dont la transmission) ;
- De renforcer la diversité commerciale et stimuler l'entrepreneuriat ;
- D'accompagner les chefs d'entreprise de commerce et services dans la transition numérique et écologique (énergie, éco-circulaire ...) et le développement commercial.

A l'échelle de chaque pôle :

- De structurer et d'aménager ;
- De « faire centre » ;
- De communiquer.



	CCI et CMA 32 et 65 ; Conseil Régional Occitanie, Départements 32 et 65 ; Communes signataires PVD (6) et commune d'Aignan ; Associations des commerçants/artisans de chaque commune ; Commerçants et artisans volontaires ; Associations locales et citoyens volontaires...
Dépenses prévisionnel/définitif	Prévisionnel : Temps RH chefs de projets PVD, partenaires, acteurs,
Plan de financement prévisionnel / définitif	Prévisionnel : Pour cette étape de conception/signatures il ne sera pas fait de demandes de subventions/financements.
Calendrier	<p><b>Etape 1 : Réalisation du diagnostic local :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2<sup>ème</sup> semestre 2022 (réalisé et financé en 2022) ;</li> </ul> <p><b>Etape 2 : Restitution de l'enquête et Concertation avec les partenaires/acteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> trimestre 2023 ;</li> </ul> <p><b>Etape 3 : Elaboration en co-construction du programme d'actions à 2 niveaux d'échelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2023</li> </ul> <p><b>Etape 4 : Mises en œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4<sup>ème</sup> trimestre 2023</li> </ul>
Lien autres programmes territorialisés	<p>Cette action ainsi que son plan d'action doivent être coordonnées/liées avec 3 autres fiches actions PVD qui influencent fortement le bon fonctionnement, la pérennité et le développement des commerces de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mobilités actives dont la sécurité et le stationnement ;</li> <li>- L'OPAH et une éventuelle opération façade/devantures associée ainsi que l'accessibilité ;</li> <li>- La transition énergétique (sobriété) des locaux commerciaux.</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Réalisation des 4 étapes en 2023 ;</p> <p>Validation du plan d'actions à 2 échelles (Pays/Intercommunalités et pour chaque commune) en 2023 pour une mise en œuvre en 2024</p>
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire et particulièrement des 6 communes PVD ainsi que la commune d'Aignan.
	<p>Diagnostiques détaillés des conventions ORT des 3 intercommunalités du Pays ;</p> <p>Diagnostiques 2022 de pôles réalisés par les CCI 32 et 65 (dont enquête consommateurs et professionnels) ;</p> <p>Dossiers géométriers (métiers et territoires) 2022 réalisés par les CMA 32 et 65.</p>

## FICHE ACTION N°

# Concevoir un plan mobilités

Action transversale au Pays du Val d'Adour, aux intercommunalités et aux

Orientation stratégique	<p>Objectif stratégique 1 : Agir pour la qualité : Garantir des services de qualité et accessibles à</p> <p>: Orientation stratégique Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme</p>
Action nom	Concevoir un plan mobilités avec un focus mobilités actives
	de projet PVD d 6 (Gers) et 30
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	<p>: Communes de Maubourguet, de Rabastens de Bigorre et de Vic en Bigorre</p> <p>: Communauté de communes Armagnac Adour</p> <p>: Communes de Marciac et de Plaisance du Gers.</p> <p>Le PETR du Pays du Val d'Adour aura la charge de l'animation et de la coordination de cette fiche action</p>
Description de l'action	<p>La voiture individuelle domine l'espace public et la mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la hausse de la sédentarité et ses conséquences</li> <li>- la hausse du sentiment d'insécurité pour les usagers de la route et de l'espace public non</li> <li>- l'urgence climatique</li> <li>- la disponibilité de carbonée ou</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'accessibilité de certaines portions de l'espace public et d'ERP</li> </ul> <p>L'importance pour l'attractivité et la revitalisation de nos petites villes de demain de proposer un cadre sécurisé et attrayant pour la pratique des mobilités actives notamment en cœur</p> <p>Proposer une alternative prépondérante</p> <p>Il s'agit pour chaque commune</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer d'un plan de circulation et d'un état des lieux du</li> <li>- S'appuyer sur l'étude mobilité réalisée en 2022 pour une vision globale des forces et faiblesses du territoire en termes de mobilités.</li> </ul> <p>Pour cela, il s'agit de <b>Coconstruire avec les partenaires</b> es communes et du pays <b>un plan d'action 202</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir une charte des nouveaux standards d'aménagement de l'espace public.</li> <li>- Concevoir un volet d'actions en faveur des mobilités actives en centre</li> <li>- Définir les axes prioritaires pour le développement d'infrastructures cyclables connectant les différents pôles de la commune.</li> <li>- Définir l'opportunité de connexion cyclable entre les communes du Pays du Val d'Adour.</li> </ul>
Partenaires	Conseil Régional Occitanie, Départements 32 et 65 signataires PVD (6)
Dépenses prévisionnel/définitif	Prévisionnel : Temps RH chefs de projets PVD, partenaires, acteurs,
Plan de financement prévisionnel / définitif	Prévisionnel : Pour cette étape de conception/signatures il ne sera pas fait de demandes de subventions/financements.

Calendrier	<p><b>Perception et appréhension d'une base de diagnostic</b> trimestre 2023</p> <p><b>Concertation avec les partenaires</b> trimestre 2023</p> <p><b>: Elaboration du programme d'actions</b> trimestre 2023</p> <p>trimestre 2023</p> <p>- Evaluation annuelle      trimestre de l'année en cours</p> <p>- Evaluation à mi</p> <p>- Evaluation finale : en fin de contrat.</p>
Lien autres programmes territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)</li> <li>- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Réalisation des 4 étapes en 2023</p> <p>Validation du plan d'actions en 2023 pour une mise en œuvre en 2024</p>
Conséquence sur la fonction de	<p>Participe au renforcement de l'attractivité du territoire et particulièrement des 6 communes PVD</p> <p>Réduit la dépendance énergétique des ménages</p> <p>Lutte contre la</p> <p>Renforce le lien social</p> <p>Réduit les nuisances sonores</p> <p>pollution de l'air</p> <p>Renfort de la sécurité et du confort de l'espace public</p>
	<p>Diagnostic détaillé des conventions ORT des 3 intercommunalités du Pays</p> <p>Étude mobilité 2022</p>

## FICHE ACTION N°

### Étude pré opérationnelle OPAH

Action transversale au Pays du Val d'Adour, aux intercommunalités et aux

Orientation stratégique	<p>Objectif stratégique 1 : Agir pour la</p> <p>: Mettre en œuvre une politique de l'habitat pour l'ensemble du territoire.</p> <p>: Orientation stratégique Diversifier et adapter l'offre de logement en centre ville. Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique)</p>
Action nom	opérationnelle OPAH
	de projet PVD d 6 (Gers) et 30
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	PETR du Pays du Val d'Adour et/ou ses Intercommunalités et Vallons du Gers, Armagnac Adour, Adour Madiran (l'échelle restant à définir)
Description de l'action	<p>Une part importante de la population vit en précarité</p> <p>Aussi, les logements de centre ville perdent en compétitivité du fait état vétuste, augmentant la vacance habitat en centre</p> <p>Pour favoriser l'attractivité et la revitalisation de Petites Villes de Demain du Pays du Val d'Adour, il est primordial disposer d'une offre de logement , divers, accessibles efficacement.</p> <p>Il s'agit pour chaque intercommunalité du Pays du Val d'Adour de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amorcer une nouvelle démarche habitat à l'échelle du Val d'Adour, en coordination entre les 3 intercommunalités (CCBVG, CCAA, CCAM)</li> <li>- Faire le point sur les programmes habitat en cours ou</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecter les données nécessaires au bon pilotage d'un nouveau programme habitat.</li> </ul> <p>Pour cela, il s'agit de <b>poser d'une étude pré opérationnelle selon les modalités du cahier des charges établi et discuté en 2022 entre les intercommunalités concernées.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic de l'existant en se basant sur <ul style="list-style-type: none"> <li>o L'évaluation des actions menées précédemment</li> <li>o L'évaluation des besoins en logements</li> <li>o Les données collectées et publiées dans les documents récents (PLUi, diagnostic PVD, ...)</li> <li>o Analyse des causes de la vacance de logements</li> <li>o Repérage des immeubles ou îlots dégradés</li> <li>o Estimation de la demande en logement non</li>   <li>o Estimation de la demande émanant de population spécifiques (PMR, personnes âgées, jeunes, revenus modestes, saisonniers, ...) permettant l'étude du niveau des valeurs locatives</li> </ul> </li> <li>- Définition des stratégies de territoire en termes d'habit</li> <li>- Projet de convention <ul style="list-style-type: none"> <li>o Objectifs globaux et annuels</li> <li>o</li> <li>o Moyens et compétences à mobiliser</li> <li>o Engagements réciproques de chaque partenaire</li> <li>o Contenu du dispositif de suivi et d'évaluation</li> <li>o Organisation de la maîtrise d'ouvrage</li> <li>o</li> <li>o cises de l'opérateur</li> <li>o Modalités d'évaluation de l'opération sur sa durée</li> </ul> </li> </ul> <p>Cette étude pré opérationnelle OPAH débouchera sur une qui fera l'objet d'une fiche action distincte.</p>
Partenaires	Conseil Régional Occitanie, Départements 32 et 65 signataires PVD (6) Action Logement,

Dépenses prévisionnel/définitif	restataire pour mener l'étude pré opérationnelle OPAH
Plan de financement prévisionnel / définitif	: Pour cette étape d sera fait une demande de financement à 50% par l'ANAH.
Calendrier	<p><b>Lancement du marché pour l'étude pré opérationnelle , sélection du prestataire, démarrage de l'étude</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- trimestre 2023</li> </ul> <p><b>Réception de l'étude pré opérationnelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- trimestre 2023</li> </ul> <p><b>exécution de la future OPAH</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- trimestre 2023</li> </ul> <p><b>mise en œuvre de l'OPAH</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- trimestre 2023</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation annuelle trimestre de l'année en cours</li> <li>- Evaluation à mi</li> <li>- Evaluation finale : en fin de contrat.</li> </ul>
Lien autres programmes territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OPAH CCAM (se termine en 2023)</li> <li>-</li> <li>-</li> <li>- PLUi en cours ou en projets</li> <li>- Le SCOT du Pays du Val d'Adour</li> <li>-</li> <li>-</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Réalisation des 4 étapes en 2023</p> <p>Validation du plan d'actions en 2023 pour une mise en œuvre en 2024</p>
Conséquence sur la fonction de	<p>Participe au renforcement de l'attractivité du territoire et particulièrement des 6 communes PVD</p> <p>Réduit la dépendance énergétique des ménages</p> <p>Lutte contre la vacance de centre</p> <p>Renforce le lien social</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enforce le commerce de proximité</li> <li>- consommation foncière périphérique</li> </ul> <p>grignotage des terres agricoles</p> <p>Préserve le patrimoine et améliore le paysage urbain ;</p>
	Diagnostic détaillé des conventions ORT des 3 intercommunalités du

## FICHE ACTION N° 2023.

### Rénovation de l'école maternelle (Tranche 2) (Plaisance du Gers)

Orientation stratégique	<p>Objectif Stratégique 1 : Agir pour la qualité de vie</p> <p>Orientation Stratégique Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous</p>
Action nom	Rénovation d'école maternelle de plaisance (Tranche2)
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>se déroule en 2 tranches de travaux</p> <p>La première réalisée en 2022 consistait en la rénovation des sanitaires et la sécurisation du dispositif de chauffage (chaudières,</p> <p>Pour la seconde tranche, objet de cette fiche à réaliser en 2023 de changer les menuiseries extérieures en vue d'une baisse de la consommation énergétique et de la mise en conformité/accessibilité PMR (sols, éclairages LED)</p>
Partenaires	Département du Gers DDT 32, Conseil Régional Occitanie Mairie de Plaisance,
Dépenses prévisionnel/définitif	En cours de chiffrage avec nouvelle évaluation du coût
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux tranche 1 <ul style="list-style-type: none"> <li>o semestre 2022</li> </ul> </li> <li>- Chiffrages, plan de financement et demandes de <ul style="list-style-type: none"> <li>o trimestre 2022</li> </ul> </li> <li>- Choix du maitre d'œuvre, marchés et démarches réglementaires <ul style="list-style-type: none"> <li>o trimestres 2023</li> </ul> </li> <li>- : début des travaux</li> </ul>





	○ trimestre 2023
Lien autres programmes territorialisés	Pays du Val d'Adour
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des 2 étapes prévues en 2023 Ouverture à la rentrée scolaire 2023/2024
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire équipements de proximité au service du public et accessibles à

## FICHE ACTION N° 2023.

### Transférer et rénover la crèche (étape 2) (Plaisance du Gers)

Orientation stratégique	<p>Objectif Stratégique 1 : Agir pour la qualité de vie</p> <p>Orientation Stratégique Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous</p>
Action nom	Transfert et rénovation complète (dont énergétique) de la crèche immeuble Lagnoux (étape 2)
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>s'inscrit dans une démarche en 2 étapes qui vise à répondre d'une part à la forte augmentation de la demande des familles et d'autre part à la baisse des aides maternelles (18</p> <p>étape, réalisée en 2022, consisté à faire évoluer le fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marciac (Jardin des lutins) <ul style="list-style-type: none"> <li>o (Lundi/jeudi) d'ouverture</li> <li>o élargissement des horaires d'ouverture de 7h45 à 18h au lieu de 8h15/18h</li> <li>o augmentation du nombre de places de 12 à 14.</li> </ul> </li> <li>- Plaisance (Ronde des lutins) <ul style="list-style-type: none"> <li>o passe de 2 jours (mardi et vendredi) à 4 jours (Lundi/jeudi) d'ouverture</li> <li>o élargissement des horaires d'ouverture de 7h45 à 18h30 au lieu de 8h15/18h</li> <li>o Augmentation du nombre de plac</li> </ul> </li> </ul> <p>Pour se faire, la CCBVG a recruté 5 agents supplémentaires permettant l'ouverture élargie sur 2 sites (Marciac et Plaisance). Dans le cadre du plan rebond, la CAF du Gers participe fortement au financement du fonctionnement de ces 2 structur</p>



	<p>de 1.7k€ par an et par place (anciennes places /12) et à 3.6k€ par an et par place (nouvelles places / 16).</p> <p>qui est l'objet de cette fiche</p> <p>de transférer la crèche actuelle de Plaisance dans l'immeuble Lagnoux (appartenant à la commune) en ayant au préalable procédé à une rénovation complète du bâtiment (dont rénovation énergétique), cette étape est nécessaire pour conserver l'agrément (PMI) de l'augmentation du nombre</p>
Partenaires	<p>Mairies de Marciac et Plaisance</p> <p>Département du Gers DDT 32, Conseil Régional Occitanie</p> <p>CAF 32 ET PMI</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	
financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation du fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> <li>o</li> </ul> </li> <li>- Rénovation complète du bâtiment <ul style="list-style-type: none"> <li>o semestre 2023</li> </ul> </li> <li>- <ul style="list-style-type: none"> <li>o trimestre 2023</li> </ul> </li> </ul>
Lien autres programmes territorialisés	Plan rebond de la CAF
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Ouverture en septembre 2023
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire équipements de proximité au service du public

## FICHE ACTION N°

### Vente du café Z au lac de Marciac

Orientation stratégique	<p>Objectif stratégique Agir pour le développement économique et l'économie touristique</p> <p>: Orientation stratégique Soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique</p>
Action nom	au lac de Marciac
	comité de projet PVD du 16/08/2022
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	CC Bastides et Vallons du Gers
Description de l'action	<p>lac de Marciac est un composant important des activités de loisirs et de sports que l'on trouve sur le territoire.</p> <p>du lac de Marciac appartient à la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers mais n'est pas destinée à cette destination malgré le fort potentiel de ce bâtiment.</p> <p>est un important volet de rénovation du bâtiment qui permettra à la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers de pouvoir de nouveau accueillir une activité publique. La communauté de communes Bastides et Vallons du Gers a confié le bâtiment à un porteur de projet privé en vue de l'intégrer dans l'offre de services et d'activités du développement durable et de l'écotourisme du lac de Marciac.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	



Lien autres programmes territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de	<a href="#">Remet en activité une friche</a>

## FICHE ACTION N° 2023.

### Aménager et sécuriser l'entrée de ville Est (RD946) - phase 1 (Plaisance du Gers)

Orientation stratégique	<p>Objectif Stratégique 1 : Agir pour la qualité de vie</p> <p>Orientation Stratégique 4 : Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme</p>
Action nom	Mise en accessibilité PMR du nouveau Centre (ancienne trésorerie)
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Mairie de Plaisance
Description de l'action	<p>Cette action s'inscrit dans un projet global de sécurisation de la RD946 de l'entrée du village jusqu'à la Mairie. Au regard du dossier de faisabilité réalisé par le Département du Gers en Aout 2022, ce projet ci s'articule en 3 phases. La phase 1 est l'objet de cette fiche.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 : Mise en accessibilité PMR du nouveau Centre de Santé Territorial (Fiche action 2023.2) <ul style="list-style-type: none"> <li>o Création d'un r... pour mise à niveau PMR</li> <li>o Evolution de la place PMR (E2)</li> </ul> </li> <li>- Phase 2 : Sécurisation de la RD946 d... Territorial de Santé (fiche action 2023.21) <ul style="list-style-type: none"> <li>o Aménagement d'une voie unique sur le pont (E3)</li> <li>o Réalisation d'une double écluse (E5)</li> </ul> </li> <li>- Phase 3 : Franchissement de l'Arros (en projet 2025/2026 ou après) <ul style="list-style-type: none"> <li>o ... relle de mobilités actives (accolée au pont ou en amont ou en aval)</li> <li>o ... : Arènes/Centre ville, chemin de ...</li> </ul> </li> <li>- Phase 4 : Création d'un cheminement piéton pour après 2026) <ul style="list-style-type: none"> <li>o Encorbellement de la sente (E4)</li> <li>o Sente piétonne sur platelage bois (E6)</li> </ul> </li> </ul>



Partenaires	Département du Gers DDT 32, Conseil Régional
Dépenses prévisionnel/définitif	<i>: Les estimations ne comprennent pas la modification ou le déplacement éventuel des réseaux, ainsi que les acquisitions foncières, ni la réfection de la chaussée (sur route départementale uniquement : la prise en charge est de 100% par le CD32, à condition de mettre en œuvre les prescriptions techniques de ce dernier)</i>
financement prévisionnel / définitif	A définir avec les partenaires financeurs du programme
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- : Etude de faisabilité <ul style="list-style-type: none"> <li>o semestre 2022</li> </ul> </li> <li>- : Plan de financement <ul style="list-style-type: none"> <li>o trimestre 2023</li> </ul> </li> <li>- d'œuvre, marchés et démarches réglementaires <ul style="list-style-type: none"> <li>o trimestres 2023</li> </ul> </li> <li>- : début des travaux <ul style="list-style-type: none"> <li>o trimestre 2023</li> </ul> </li> </ul>
Lien autres programmes territorialisés	Pays du Val d'Adour centre, Région Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des 3 étapes prévues en 2023
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire (tourisme particulièrement pour la commune pour le commerce de proximité, la qualité de vie (mobilités actives apaisées et sécurisées, accessibilité PMR et du Centre Territorial de Santé).
	Dossier de faisabilité Diagnostic de l'étude Novembre 2022 Diagnostic étude commerce de proximité Fiche action 2023.01 : Sécuriser et renforcer l'offre de soin de 1 recours et la prévention santé Fiche action 2023.03 : Concevoir un plan

## FICHE ACTION N° 2023.

### Aménager et sécuriser l'entrée de ville Est (RD946) - phase 2 (Plaisance du Gers)

Orientation stratégique	<p>Objectif Stratégique 1 : Agir pour la qualité de vie</p> <p>Orientation Stratégique 4 : Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme</p>
Action nom	Sécurisation de la RD946 d au Centre Territorial de
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Mairie de Plaisance
Description de l'action	<p>Cette action s'inscrit dans un projet global de sécurisation de la RD946 de l'entrée du village jusqu'à la Mairie. Au regard du dossier de faisabilité réalisé par le Département du Gers en Aout ci s'articule en la phase 2 est l'objet de cette</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accessibilité PMR du nouveau Centre de Santé Territorial (Fiche action 2023.2) <ul style="list-style-type: none"> <li>o Création d'un r pour mise à niveau PMR</li> <li>o Evolution de la place PMR (E2)</li> </ul> </li> <li>- : Sécurisation de la RD946 d Territorial de Santé <ul style="list-style-type: none"> <li>o Aménagement d'une voie unique sur le pont (E3)</li> <li>o Réalisation d'une double écluse (E5)</li> </ul> </li> <li>- : Franchissement de l'Arros (en projet 2025/2026 ou après) <ul style="list-style-type: none"> <li>o Passerelle de mobilités actives (accolée au pont ou</li> <li>o : Arènes/Centre ville, chemin de</li> </ul> </li> <li>- Création d'un cheminement piéton pour après 2026) <ul style="list-style-type: none"> <li>o Encorbellement de la sente (E4)</li> <li>o Sente piétonne sur platelage bois (E6)</li> </ul> </li> </ul>





Partenaires	Département du Gers DDT 32, Conseil Régional
Dépenses prévisionnel/définitif	k€ HT (E3 40k€ + E5a 10k€ + MOE 10% 5K€ : Les estimations ne comprennent pas la modification ou le déplacement éventuel des réseaux, ainsi que les acquisitions foncières, ni chaussée (sur route départementale uniquement : la prise en charge est de 100% par le CD32, à condition de mettre en œuvre les prescriptions techniques de ce dernier)
financement prévisionnel / définitif	A définir avec les partenaires financeurs du programme
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- : Etude de faisabilité <ul style="list-style-type: none"> <li>o semestre 2022</li> </ul> </li> <li>- : Plan de financement <ul style="list-style-type: none"> <li>o trimestre 2023</li> </ul> </li> <li>- d'œuvre, marchés et démarches réglementaires <ul style="list-style-type: none"> <li>o trimestres 2023</li> </ul> </li> <li>- : début des travaux <ul style="list-style-type: none"> <li>o trimestre 2023</li> </ul> </li> </ul>
Lien autres programmes territorialisés	Pays du Val d'Adour centre, Région Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des 3 étapes prévues en 2023
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire (tourisme) et particulièrement pour la commune pour le commerce de proximité, la qualité de vie (mobilités actives apaisées et sécurisées, accessibilité PMR et du Centre Territorial de Santé).
	Dossier de faisabilité Diagnostic de l'étude Novembre 2022 Diagnostic étude commerce de proximité Fiche action 2023.01 : Sécuriser et renforcer l'offre de soin de 1 recours et la prévention santé Fiche action 2023.03 : Concevoir un plan

## FICHE ACTION N° 2023.

### Baisse de la consommation de l'éclairage public - Phase 2 (Plaisance du Gers)

Orientation stratégique	<p>Objectif Stratégique : Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine.</p> <p>Orientation Stratégique : Rénovation énergétique des bâtiments</p>
Action nom	
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Mairie de Plaisance
Description de l'action	<p>Cette action s'inscrit dans un projet global énergétique des équipements de la commune (bâtiments, éclairage public, installations sportives ...).</p> <p>ci s'articule en la phase 2 est l'objet de cette fiche</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- t des ampoules des réverbères (sodium vers LED) <ul style="list-style-type: none"> <li>o En 2022 sur 600 points lumineux 200 ont été</li> </ul> </li> <li>- nuit noire 24h/5h », adaptation de <ul style="list-style-type: none"> <li>o Sur 5 zones équipées en points lumineux au <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 4 lotissements Chantegrenouille, Chênes, Moulin, Larramé</li> <li>▪</li> </ul> </li> <li>o Soit 50 points lumineux environ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Achats et installation d'horloges permettant le passage en nuit noire de</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- Pérennisation et déploiement de la sobriété énergétique de l'éclairage public</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Passage de 10 quartiers supplémentaire (au sodium)</li> <li>○ Passage en LED des équipements sportifs (Stade de Rugby, stade Vives, salle omnisports, courts de</li> <li>-                    Changement progressif des 400 points lumineux au sodium en LED (en projet 2025/2026 ou après</li> </ul>
Partenaires	Département du Gers, DDT 32, Conseil Régional Occitanie
Dépenses prévisionnel/définitif	
financement prévisionnel / définitif	Plaisance du Gers
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>-                    : Etude de faisabilité</li> <li>○</li> <li>-                    Mise en œuvre</li> <li>○</li> </ul>
Lien autres programmes territorialisés	Pays du Val d'Adour Contrat Bourg centre, Région Occitanie PCAET volontaire Communauté de commune Bastide et Vallons du Gers (en cours)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Baisse de la consommation électrique des 5 quartiers de
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire et de participer à l'effort national de baisse de la consommation . Permet indirectement de libérer des budgets pour réaliser d'autres actions favorisant l'attractivité.
	Devis du SDEG 32 signé par la commune le 13/09/22

## FICHE ACTION N°

### Création d'une micro

Orientation stratégique	<p>Objectif stratégique</p> <p>Garantir des services de qualité, accessibles à</p> <p>: Orientation stratégique Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous</p>
Action nom	
	comité de projet PVD du 16/08/2022
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Commune de Marciac
Description de l'action	<p>Dans un contexte d'ouverture de Marciac vers d</p> <p>, notamment via le projet « Marciac, la créative l'ancien couvent des augustins va être réorganisé pour nouveaux équipements modernes et innovants.</p> <p>Une des transformations majeures du couvent des augustins est la conversion de l'actuelle salle des fêtes de Marciac en un espace et d'un espace de</p>
Partenaires	Ministère la Culture
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p>folies existantes et appréhension des bonnes pratiques et collecte d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>- Conception de la micro folie de Marciac</li> <li>-</li> <li>-</li> </ul>



Lien autres programmes territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de	<ul style="list-style-type: none"><li>Participe au renforcement de l'attractivité d</li><li>Facilite l'arrivée de nouveaux acteurs</li><li>Facilite l'accès à des œuvres culturelles majeures</li><li>Renforce l'offre touristique</li><li>Renforce la visibilité de Marciac via les outils numériques</li></ul>

## FICHE ACTION N°

### Évolution de la Maison France Services vers un accompagnement des porteurs de projets liés à la culture

Orientation stratégique	<p>Objectif stratégique</p> <p>Garantir des services de qualité, accessibles à tous</p> <p>: Orientation stratégique Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous</p>
Action nom	Évolution de la Maison France Services vers un accompagnement des porteurs de projets liés à la culture
	comité de projet PVD du 16/08/2022
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Commune de Marciac
Description de l'action	<p>La Maison France Services de Marciac a ouvert ses portes en 2022 dans les locaux de la mairie. Cet espace ouvert au public, couplé avec les services de la mairie, permet aux visiteurs de disposer d'une quantité conséquente d'informations et de services.</p> <p>compléter cette gamme la Maison France Services</p> <p>le contexte particulier de développement de</p> <p>évoluer en se spécialisant dans l'accueil et l'accompagnement porteurs de projets liés à la culture.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p>Lancement d Maison France Services</p> <p>-</p> <p>Évolution de la gamme de services</p> <p>l'accompagnement de porteurs de projets culturels</p> <p>- trimestre 2023</p>



Lien autres programmes territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participe au renforcement de l'attractivité d</li> <li>Facilite l'arrivée de nouveaux acteurs</li> <li>Facilite l'intégration des nouveaux projets dans le cadre spécifique de Marciac</li> <li>Facilite la remontée d'information vers la municipalité</li> </ul>

## FICHE ACTION N°

### Création d'un espace immersif et d'un espace coworking tranche 1

Orientation stratégique	Objectif stratégique Garantir des services de qualité, accessibles à tous  : Orientation stratégique Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous
Action nom	Création d'un espace immersif et d'un espace de coworking
	comité de projet PVD du 16/08/2022
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Commune de Marciac
Description de l'action	Dans un contexte d'ouverture de Marciac vers d , notamment via le projet « Marciac, la créative l'ancien couvent des augustins va être réorganisé pour accueillir de nouveaux équipements modernes et innovants. Une des transformations majeures du couvent des augustins est la conversion de l salle des fêtes de Marciac en un espace et d'un espace de
Partenaires	Europe, État, Région
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	-  - trimestre 2023
Lien autres programmes territorialisés	





Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de	renforcement de l'attractivité d Facilite l'arrivée de nouveaux acteurs Renforce l'offre touristique coopération d'acteurs de la commune pour des projets innovants Renforce la visibilité de Marciac via les outils

## FICHE ACTION N°

# Création d'un parcours itinéraire bis, Marciac la Créative

Orientation stratégique	<p>Objectif stratégique Agir pour le développement économique et l'emploi</p> <p>Conforter le rayonnement culturel du territoire à partir de son Grand Site</p> <p>: Orientation stratégique Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre</p>
Action nom	Création d'un parcours « itinéraire bis, Marciac la Créative
	comité de projet PVD du 16/08/2022
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Commune de Marciac
Description de l'action	<p>Ce projet d'itinéraire bis s'inscrit dans le cadre . Il s'agit de concevoir un parcours sein de la bastide de Marciac de plasticiens et auteurs confirmés. Les galeristes, artistes et artisans d'art de nombreux habitants de participent et contribuent au bon développement de l'itinéraire bis permet de découvrir le patrimoine de Marciac sous un autre angle, tout en mettant à l'honneur les créations poraines de Marciac.</p> <p>première phase de cet itinéraire bis mis en place à l'été il est envisagé de remodeler le projet, l'itinéraire et les œuvres exposées afin d'étoffer le parcours</p>
Partenaires	Europe, État, Région,
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	



Calendrier	<p><b>Lancement de la première version de l'itinéraire bis, Marciac la Créative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de concertation entre les artistes pour concevoir la nouvelle version de l'itinéraire bis</b></li> <li>- trimestre 2023</li> <li><b>Mise en place et ouverture de la nouvelle édition du parcours itinéraire bis, Marciac la Créative</b></li> <li>- trimestre 2023</li> </ul>
Lien autres programmes territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de	<p>Participe au renforcement de l'attractivité d Met en exergue les artistes et créateurs de Marciac Renforce l'offre touristique Encourage la pratique des mobilités actives pour parcourir</p> <p>enforce le commerce de proximité méliore le paysage urbain ;</p>

## FICHE ACTION N°

### Création d'une antenne au Centre Territorial de Santé

Orientation stratégique	<p>Objectif stratégique 1 : Agir pour la qualité</p> <p>: Orientation stratégique sécuriser et renforcer l'offre de</p>
Action nom	une antenne au Centre Territorial de Santé
	Comité de projet PVD du 16/08/
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	CD 32, Commune de Marciac
Description de l'action	<p>ouverture du Centre Territorial de Santé (CTS) à Plaisance, le vise à renforcer l'offre de soin. Le Département du Gers porte une politique volontariste visant à lutter contre les déserts médicaux en facilitant l'ouverture de Centres Territoriaux de Santé dans le Gers (CTS).</p> <p>ouvrir une antenne d'offrir aux habitants du sud de la communauté de communes un accès facilité services médicaux</p> <p>La commune va participer au projet en mettant salarié pendant</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>- Département du Gers</li> </ul>
Dépenses ionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	



Lien autres programmes territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmes des Centres Territoriaux de Santé (CTS) de la Région Occitanie, des départements du Gers et des</li> <li>- CRTE du Pays du Val d'Adour.</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du

## FICHE ACTION N°

### Végétalisation de la place du Chevalier d Antras

Orientation stratégique	<p>Objectif stratégique Agir pour la préservation a valorisation du patrimoine local</p> <p>Valoriser les sites patrimoniaux emblématiques</p> <p>: Orientation stratégique Requalifier et/ou aménager les espaces publics en lieu de vie</p>
Action nom	Création d'un espace immersif et d'un espace de coworking
	comité de projet PVD du 16/08/2022
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Commune de Marciac
Description de l'action	<p>continue dans sa volonté de rendre l'espace public plus optique des nouve</p> <p>qui viendront</p> <p>espace de coworking, espace immersif u développement de projets privés (comme ds de la place du</p> <p>alité va engager des études pour</p> <p>de la place un véritable lieu de vie faisant le lien entre le patrimoine et les commerces alentours.</p> <p>e réaménagement de la place du chev</p> <p>occasion de lutter contre les ilots de chaleur au sein de la bastide et de préserver l'ersité en ville en végéta nt cette place</p> <p>hui très minérale.</p> <p>ns un premier temps il est demandé aux porteurs de projets de définir plus</p> <p>énagement de la place se fasse en bonne intel</p> <p>différents acteur s de cette espace.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir 2023



Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p>raison du projet d'aménagement</p> <p>ménagement</p> <p>vraison du projet</p>
Lien autres programmes territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de	<p>renforcement de l'attractivité d</p> <p>Lutte contre les îlots de chaleur</p>

## FICHE ACTION N°

### Végétalisation du jardin de l'ancienne école maternelle

Orientation stratégique	<p>Objectif stratégique Agir pour la préservation et la valorisation du patrimoine local sites patrimoniaux emblématiques</p> <p>: Orientation stratégique Intégrer la nature et la bi aménagement</p>
Action nom	ancienne école maternelle
	comité de projet PVD du 16/08/2022
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Commune de Marciac
Description de l'action	<p>continue dans sa volonté de afin de lutter contre les ilots de chaleur soigner le paysage et préserver la biodiversité en ville.</p> <p>ancienne école maternelle va ainsi être désimperméabilisé</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir 2023
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p><b>Élaboration du projet d'aménagement</b></p> <p><b>Travaux d'aménagement</b></p> <p><b>Etape 4 : Livraison du projet</b></p>
Lien autres programmes territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	





Conséquence sur la fonction de	Lutte contre les ilots de chaleur la biodiversité en ville Désimperméabilis